

Notre Code.
Notre Connexion.
Notre réussite.

CODE D'ÉTHIQUE ET DE
COMPORTEMENT COMMERCIAL
D'ORACLE



ORACLE

Table des matières

01 | 2017 Code d'éthique et de comportement commercial d'Oracle 02

Un message de nos plus hauts dirigeants 03

Nos valeurs fondamentales 05

Notre Code 06

Votre rôle 07

Communiquez 09

02 | 02 Règles du Code 11

Lois antitrust et sur la concurrence 12

Lois anticorruption internationales 15

Pas de paiements inappropriés 15

Cadeaux, repas et sorties 17

Cadeaux professionnels que vous pouvez offrir 18

Cadeaux professionnels que vous pouvez recevoir 19

Interactions avec les employés et administrateurs gouvernementaux et du secteur public 24

Marchés publics 24

Intégrité dans les marchés publics 25

Conflit d'intérêts entre organisations 26

Restrictions d'embauche après un emploi pour un gouvernement 26

Lobbyisme auprès de responsables gouvernementaux 27

Contributions politiques 27

Activités politiques personnelles 28

Influencer autrui 29

Lois et réglementation en matière d'échanges commerciaux 34

Pas de boycottage économique 37

Valeurs boursières et transactions d'initié 39

Propriété intellectuelle 42

Protection des renseignements confidentiels 44

Politiques et pratiques de sécurité 45

Politiques de confidentialité 45

Médias sociaux 46

Conflits d'intérêts 47

Collecte de renseignements au sujet de nos concurrents ou de tiers 50

Passation de contrats 52

Pouvoir de dépense et de signature 52

Utilisation des ressources d'Oracle 54

Intégrité financière 55

Divulgence au public 56

Conservation des documents 58

Dons de bienfaisance 60

Responsabilité sociale d'entreprise 62

03 | Relations d'Oracle 63

Oracle et nos employés 64

Lois sur l'immigration 64

Diversité 65

Harcèlement 66

Santé et sécurité 67

Environnement, santé et sécurité 67

Fiscalité 67

Oracle et nos clients 68

Oracle et nos partenaires 69

Oracle et nos fournisseurs 70

04 | Application 71

Processus d'enquête 72

05 | Politiques et sites Web connexes 74

06 | Ressources 77

Un message de nos plus hauts dirigeants



Lawrence J. Ellison,
fondateur, directeur général
du conseil et directeur
principal des technologies



**Safra Catz, directrice
générale**

Chers collègues,

En tant qu'employés d'Oracle, vous faites partie intégrante d'une société internationale à laquelle des actionnaires, des clients, des partenaires et des gouvernements de partout dans le monde font confiance. Oracle est chef de file de son industrie parce qu'elle crée et vend toujours les meilleurs produits et services tout en ayant des valeurs d'éthique commerciale qui dépassent de loin les exigences juridiques minimales.

Le Code d'éthique et de comportement commercial d'Oracle définit et met en œuvre ces valeurs fondamentales, et il fait partie des documents les plus importants d'Oracle. Le Code présente les règles principales, ainsi que des liens menant à des politiques et à des ressources pour vous aider à comprendre les valeurs fondamentales d'Oracle et vos responsabilités à cet égard. Vous devez lire le Code attentivement et le consulter régulièrement pour guider votre prise de décisions dans le cadre de vos activités chez Oracle.

Nous voulons vous aider à toujours prendre la bonne décision. Même si le Code vous permet de facilement comprendre vos obligations, il ne peut pas prévoir toutes les questions d'éthique. Demandez conseil chaque fois que vous n'êtes pas certain de la mesure à prendre. Si jamais vous avez des questions ou des préoccupations au sujet de l'éthique commerciale, nous vous prions de parler à votre supérieur immédiat, à votre responsable régional de la conformité et de l'éthique, au directeur de la conformité, à votre partenaire des ressources humaines ou encore avec notre ligne d'assistance Intégrité. Oracle interdit toutes représailles à l'endroit d'employés qui signalent de bonne foi un problème ou une préoccupation de conformité.

Notre réputation et notre réussite exigent que chacun de nous s'engage à comprendre et à respecter les valeurs d'Oracle et à se comporter de façon éthique dans toutes nos activités commerciales. Chacun de nous, quel que soit notre échelon ou notre emplacement géographique, sommes tenus de respecter chaque jour les normes de comportement commercial présentées dans notre Code. Nous vous remercions de votre appui, c'est ce qui fait d'Oracle une société exemplaire.

Handwritten signature of Lawrence J. Ellison in black ink.

Lawrence J. Ellison

Handwritten signature of Safra Catz in black ink.

Safra Catz

Code d'éthique et de comportement commercial

Nos valeurs fondamentales

Le Code d'éthique et de comportement commercial d'Oracle (ci-après « le Code d'Oracle » ou « le Code ») est basé sur les valeurs fondamentales de notre société qui sont essentielles à notre réussite. Nos valeurs sont les piliers de toutes nos activités et nous devons tous les mettre en pratique chaque jour. En incarnant ces valeurs, nous favorisons notre succès à long terme en gagnant et conservant la confiance des actionnaires, des clients, des gouvernements et de nos partenaires partout dans le monde.

Nos valeurs fondamentales sont les suivantes :

Intégrité

Nous sommes honnêtes et choisissons de rester intègres dans toutes nos interactions et transactions commerciales.

Éthique

Nous agissons de façon éthique dans toutes les situations d'affaires.

Conformité

Nous respectons toutes les lois, tous les règlements et toutes les politiques d'Oracle régissant les activités de la société et les activités des employés au nom de la société.

Respect d'autrui

Nous sommes respectueux envers les autres et les traitons avec dignité.

Esprit d'équipe

Nous collaborons tous en tant qu'équipe au bénéfice d'Oracle.

Communication

Nous partageons efficacement l'information entre nous, mais savons aussi comment protéger la confidentialité de nos renseignements.

Innovation

Nous innovons et cherchons de nouveaux moyens créatifs de résoudre les problèmes.

Satisfaction de la clientèle

La satisfaction de notre clientèle est notre principale priorité.

Qualité

Nous visons l'excellence dans toutes nos activités et cherchons toujours des moyens de nous améliorer.

Équité

Nous sommes équitables envers les clients, les fournisseurs, nos partenaires et nos collègues.




Notre Code

Le Code d'Oracle est un ensemble de règles fondamentales régissant la façon dont nous nous livrons à des activités commerciales, c'est-à-dire de manière intègre et éthique. Le Code, qui s'applique à toutes les entités d'Oracle, complémente, et dans bien des cas, dépasse largement les exigences juridiques et réglementaires minimales. Le Code est conçu pour vous préparer à réussir dans votre vie professionnelle. La bonne relation qu'Oracle entretient avec les actionnaires, les clients, les gouvernements et ses partenaires de partout dans le monde dépend de votre compréhension du Code et de votre conformité au Code dans toutes vos activités au nom d'Oracle.

Oracle peut réviser et modifier le Code de temps en temps. Dans ce cas, Oracle vous en avisera et vous aurez la responsabilité de lire et de comprendre la nouvelle version du Code. Pour accéder à la version la plus à jour, consultez toujours le Code en ligne sur le site Web du service de la conformité et de l'éthique d'Oracle. Si vous avez une question concernant l'interprétation ou le respect du Code, des politiques d'Oracle ou de la loi, communiquez avec le service de la conformité et de l'éthique d'Oracle ou avec le service juridique d'Oracle.

Le Code d'Oracle s'applique à toute personne employée ou embauchée pour fournir des services à Oracle, y compris, sans s'y limiter, les employés, dirigeants, employés temporaires, travailleurs externes (y compris ceux provenant d'agences de placement), employés auxiliaires et entrepreneurs indépendants d'Oracle (ci-après « les employés »). Travailler pour Oracle exige la conformité aux conditions établies par l'entité locale qui vous emploie. Ces conditions incluent le respect des normes mondiales présentées dans le présent Code. Si un aspect du présent Code entre en conflit avec une loi applicable, la loi applicable prévaut.

Par contre, si une pratique commerciale locale entre en conflit avec ce Code, le Code prévaut. Dans les cas où le Code d'Oracle est plus strict que la loi applicable, le Code prévaut. Si une disposition du Code est jugée non valable par la loi applicable ou par une autorité gouvernementale compétente, les autres dispositions du Code n'en sont pas affectées. Oracle est libre d'interpréter le Code à sa seule discrétion.

Le Conseil d'administration est la seule autorité qui peut déroger à une disposition du Code. Toute dérogation doit être immédiatement communiquée et justifiée aux actionnaires d'Oracle.



RAPPORTS



COORDONNÉES



POLITIQUES

Votre rôle

Employés

Oracle exige de ses employés qu'ils fassent passer la conformité et l'éthique en premier. Tous les employés doivent :

- ➔ Agir de manière éthique et intègre dans toutes leurs activités commerciales.
- ➔ Connaître et respecter le Code et les politiques d'Oracle, et toujours respecter la loi.
- ➔ Signaler toute infraction présumée, potentielle ou réelle au Code et aux politiques d'Oracle, ainsi qu'à toute loi applicable par les moyens de signalement mis à leur disposition.
- ➔ Coopérer dans le cadre d'enquêtes sur les problèmes de conformité, comme rendre leurs appareils disponibles aux fins d'inspection (lorsque la loi le permet) et répondre honnêtement aux questions.
- ➔ Suivre toutes les formations obligatoires sur la conformité et respecter toutes les autres exigences du programme de la conformité et de l'éthique d'Oracle dans les délais prévus.

“ Le succès d'Oracle dépend non seulement de l'excellence de ses produits et services, mais aussi de son intégrité et de son honnêteté. ”

Safra Catz
PDG, Oracle



Regardez la vidéo



Gestionnaires

Chez Oracle, les gestionnaires doivent servir d'exemples à suivre en matière de conformité et d'éthique. Les gestionnaires doivent comprendre et expliquer les règles à leurs subordonnés, et ils doivent toujours agir de manière intègre. Les gestionnaires doivent encourager leurs subordonnés à signaler les problèmes de conformité et doivent favoriser un environnement dans lequel les employés savent qu'ils peuvent et qu'ils doivent signaler leurs préoccupations sans aucune crainte de représailles. Les gestionnaires doivent :

- ➔ Apprendre le Code et l'utiliser dans le cadre de l'intégration des nouveaux employés et expliquer régulièrement aux membres de leur équipe de quelles façons le Code s'applique à leurs activités.
- ➔ Démontrer par leurs gestes qu'on doit toujours choisir l'intégrité.
- ➔ S'assurer que les employés qui relèvent d'eux directement et indirectement suivent les formations obligatoires sur la conformité, et qu'ils respectent toutes les autres exigences du programme de la conformité et de l'éthique d'Oracle dans les délais prévus.
- ➔ S'assurer que les employés qui relèvent d'eux directement et indirectement savent où et comment signaler les problèmes de conformité.
- ➔ Encourager les employés à poser des questions, y compris celles ayant trait à l'éthique et au comportement commercial.
- ➔ Encourager les employés à contester les comportements douteux et à les signaler.
- ➔ Favoriser un environnement dans lequel les employés comprennent et croient vraiment qu'ils peuvent discuter de problèmes de conformité et signaler les problèmes de conformité librement, sans aucune crainte de représailles.
- ➔ Les gestionnaires doivent tenir compte du suivi des formations sur la conformité, le comportement éthique et les infractions des employés lorsqu'ils déterminent l'admissibilité à une promotion ou à une augmentation salariale des employés qui relèvent d'eux.
- ➔ Les gestionnaires responsables de l'approbation de frais de représentation (repas, boissons et sorties) doivent faire preuve de discrétion et s'assurer que ces frais sont raisonnables et modestes, pas extravagants ni exagérés, qu'ils sont engagés pour des motifs commerciaux valables, et que les frais ne sont pas engagés de façon inappropriée, c'est-à-dire pour influencer indûment une décision d'affaires.



Communiquez

Questions et préoccupations liées au Code

Oracle est une société internationale de premier plan à laquelle des milliers d'entités et de personnes de partout dans le monde font confiance. Pour le rester, Oracle doit être en mesure de comprendre la source des problèmes concernant son personnel, ses affaires et ses activités afin de pouvoir les résoudre rapidement et d'apporter les améliorations requises. Oracle offre plusieurs ressources pour signaler les problèmes de comportement. Oracle examinera chaque signalement, mènera une enquête au besoin, et prendra des mesures disciplinaires ou correctives, s'il y a lieu. En tant qu'employé d'Oracle, vous êtes tenu de signaler immédiatement tout comportement que vous estimez de bonne foi constituer une infraction au Code, de même que toute autre activité qui semble être non conforme aux exigences juridiques et éthiques d'Oracle et de ses employés. Oracle ne tolère pas les représailles à l'endroit des employés qui signalent un problème de bonne foi ou qui coopèrent dans le cadre d'une enquête sur un problème de conformité, même si le signalement est non fondé.

Vous pouvez signaler les problèmes de comportement aux entités suivantes:

- ➔ Votre supérieur
- ➔ Ressources humaines d'Oracle
- ➔ Un membre du service juridique
- ➔ Votre responsable régional de la conformité et de l'éthique
- ➔ Le directeur de la conformité et de l'éthique
- ➔ Votre représentant des employés (le cas échéant)
- ➔ La ligne d'assistance Intégrité d'Oracle

Si vous voulez rester anonyme, si vous ne vous sentez pas à l'aise de signaler un problème à votre supérieur, au service des ressources humaines d'Oracle, au service juridique d'Oracle ou au service de la conformité et de l'éthique d'Oracle, ou encore si vous avez l'impression qu'on ne réagit pas adéquatement à votre signalement, communiquez avec la ligne d'assistance Intégrité d'Oracle. Elle est gérée par un fournisseur de services externe et permet de signaler un problème en ligne ou par téléphone. La ligne d'assistance Intégrité est confidentielle et disponible pour tous les employés d'Oracle qui veulent signaler un problème ou demander conseil au sujet de questions d'éthique ou de comportement commercial.



Appeler à ligne d'assistance Intégrité est sans frais pour tous les employés, et le service est offert en tout temps. Des interprètes sont offerts pour les personnes qui désirent parler dans une langue autre que l'anglais.

Pour signaler un problème par téléphone, composez le numéro sans frais 1 800 679-7417. Pour signaler un problème au sujet d'une installation ou d'un employé basé dans l'Union européenne, appelez à la ligne d'assistance Intégrité européenne en composant le numéro sans frais 1 866 455-1215. Pour ces deux numéros de téléphone, les personnes qui appellent à partir de l'extérieur des États-Unis doivent tout d'abord composer le code d'accès de leur pays et ensuite composer le numéro de téléphone de la ligne d'assistance lorsqu'elles sont invitées à le faire.

La ligne d'assistance Intégrité n'enregistre pas la source des appels et n'utilise aucune technologie de reconnaissance de numéro de téléphone ni d'identification. Vous pouvez rester anonyme, là où la loi le permet, que vous signaliez un problème par téléphone ou en ligne. Certaines autorités imposent des limites concernant les sujets pouvant être signalés de façon anonyme à la ligne d'assistance Intégrité. Les processus d'Oracle permettent l'application de ces limites régionales et sont conçus de façon à avertir les employés lorsque des règles spéciales s'appliquent à leur situation.



Ligne d'assistance sans frais aux États-Unis : 1 800 679-7417

Ligne d'assistance sans frais en Europe : 1 866 455-1215

Lorsque vous signalez un problème par téléphone à la ligne d'assistance, un téléphoniste vous pose des questions pour connaître les détails du problème signalé et documente l'appel. Vous recevrez un numéro de signalement que vous pourrez utiliser plus tard pour ajouter des renseignements ou vérifier l'état de traitement du signalement. Essayez de fournir autant de détails que possible lorsque vous signalez un problème, comme les parties concernées, les dates pertinentes et la description du comportement en question. Pour des raisons de confidentialité, entre autres, Oracle ne divulgue généralement aucun détail au sujet d'une enquête interne, mais vous pouvez appeler à la ligne d'assistance Intégrité pour connaître l'état d'une enquête.

Tous les signalements sont traités conformément à la politique de confidentialité interne d'Oracle, qui peut être consultée sur le site Web du service juridique d'Oracle.



Règles du Code



Lois antitrust et sur la concurrence

Habituellement, les pays dans lesquels Oracle exerce ses activités ont adopté des lois antitrust ou sur la concurrence qui interdisent tout comportement faisant obstacle à la concurrence. Ces lois visent à protéger les consommateurs et les marchés contre les pratiques commerciales injustes, ainsi qu'à promouvoir et à protéger la concurrence saine. Oracle respecte les lois antitrust et sur la concurrence applicables partout dans le monde.

Les lois antitrust et sur la concurrence varient d'un pays à l'autre, mais elles interdisent généralement toutes les ententes et les actions qui réduisent la concurrence sans bénéfice pour les consommateurs. On compte parmi les activités qui représentent une infraction des lois antitrust ou sur la concurrence les ententes ou les accords entre des concurrents qui :

- ➔ Fixent ou contrôlent les prix, y compris le prix offert aux clients par les revendeurs.
- ➔ Arrangent les soumissions de façon à ce qu'un concurrent ou revendeur en particulier dénicher un contrat ou à ce que le prix soit influencé de façon non concurrentielle (ce qu'on appelle le truquage d'offres).
- ➔ Boycottent des fournisseurs ou des clients.
- ➔ Divisent ou attribuent des marchés ou des clients.
- ➔ Limitent la production ou la vente de produits ou de gammes de produits afin de faire obstacle à la concurrence.



Les ententes similaires à celles mentionnées ci-dessus sont illégales et contraires aux politiques d'Oracle. Nous ne devons jamais participer à des discussions à ce sujet avec des représentants d'autres entreprises, y compris les partenaires d'Oracle. Vous devez immédiatement signaler toute discussion de ce genre au service juridique d'Oracle, peu importe qui l'a entamée. Les contrats et autres types d'ententes impliquant l'exclusivité de commerce, des ventes liées, la discrimination par les prix ou toute autre condition de vente peuvent être illégaux en vertu des lois antitrust ou sur la concurrence applicables. Vous ne devez pas participer à ce type d'entente sans l'approbation du service juridique d'Oracle. Les demandes d'émission de certificat d'exclusivité et la participation d'employés à la rédaction de documents de soumission dans le cadre d'appels d'offres publics sont généralement interdites, et doivent aussi être présentées au service juridique d'Oracle aux fins d'examen et d'approbation.

Oracle s'efforce aussi d'assurer que ses activités à travers le monde respectent les lois antitrust des États-Unis. Les lois antitrust des États-Unis, en plus des lois locales, sont applicables à toutes les activités et transactions commerciales internationales d'Oracle, y compris l'importation et l'exportation aux États-Unis.

Oracle a développé un grand réseau de partenaires grâce auquel elle rejoint des secteurs d'industrie et des clients partout dans le monde. Oracle exige que ses partenaires respectent toutes les lois applicables. Pour valider cette exigence, Oracle procède à l'examen approfondi de certaines transactions dans certaines régions, et peut demander aux partenaires de fournir de la documentation et des renseignements sur les utilisateurs finaux aux fins de conformité aux exigences anticorruption, tout en respectant entièrement les lois antitrust. Seuls les employés qui n'ont aucune responsabilité liée à la vente et qui sont obligés de protéger des renseignements contre la divulgation non autorisée, sont autorisés à recueillir et à consulter de pareils documents et renseignements.

Les lois antitrust et sur la concurrence sont complexes; communiquez avec le service juridique d'Oracle pour toute question à ce sujet.



FAQ

Lois antitrust et sur la concurrence

1 Question : Lors d'une réunion d'association de professionnels, je surprends la conversation d'un groupe informel de concurrents d'Oracle discutant d'une fixation de prix éventuelle. Puis-je me joindre à la conversation afin d'obtenir de précieux renseignements sur la concurrence?

Réponse : Non. Oracle affronte la compétition de façon honnête et équitable. Vous devez absolument éviter toute discussion et tout échange d'informations avec la concurrence concernant par exemple la fixation des prix, les relations avec les fournisseurs ou la clientèle, ou encore la répartition du marché, car de tels discussions et échanges sont illégaux. Dissociez-vous aussitôt de ce type de conversation et signalez l'incident au service juridique d'Oracle.

2 Question : Un partenaire avec qui j'entretiens de fréquentes interactions m'approche au sujet d'un processus d'appel d'offres à venir qui requiert trois offres concurrentielles et me demande si j'accepterai de soumettre une « offre à titre de courtoisie » pour atteindre le nombre requis. Puis-je soumettre une offre pour aider le partenaire?

Réponse : Non. Les partenaires d'Oracle sont également souvent nos concurrents et les employés d'Oracle ne devraient en aucune circonstance s'impliquer dans la manipulation des résultats d'un processus d'appel d'offres en assurant la coordination avec les soumissionnaires concurrents. Le comportement interdit inclut la rotation de soumission et la soumission d'offres non concurrentielles pour avantager un autre concurrent. Dissociez-vous aussitôt de ce type de conversation et signalez l'incident au service juridique d'Oracle.



Lois anticorruption internationales

Oracle tient à agir de façon honnête et transparente dans toutes ses activités commerciales. Oracle ne tolère aucunement la corruption ni les pots-de-vin. Vous devez respecter les lois anticorruption, comme la Foreign Corrupt Practices Act (FCPA) des États-Unis et la Bribery Act du Royaume-Uni, dans tous les pays où Oracle exerce ses activités.

Oracle exige que ses partenaires respectent toutes les lois applicables, y compris les lois anticorruption. Pour valider cette exigence, Oracle procède à l'examen approfondi de certaines transactions dans certaines régions et peut demander aux partenaires de fournir de la documentation et des renseignements sur les utilisateurs finaux aux fins de conformité aux exigences anticorruption, tout en respectant entièrement les lois antitrust. Seuls les employés qui n'ont aucune responsabilité liée à la vente, et qui sont obligés de protéger des renseignements contre la divulgation non autorisée, sont autorisés à recueillir et à consulter de pareils documents et renseignements.

Pas de paiements inappropriés

Oracle n'offre pas et ne donne pas de pots-de-vin. Il vous est interdit d'offrir, de promettre, d'autoriser, de diriger, de payer, de faire et de recevoir, directement ou indirectement, toute forme de pot-de-vin, de commission clandestine, de versement d'argent ou n'importe quelle chose ayant de la valeur dans le but d'obtenir un avantage commercial ou d'autre nature pour Oracle ou pour vous-même. La FCPA et les autres lois anticorruption similaires partout dans le monde interdisent les pots-de-vin.

Enfreindre ces lois peut entraîner des conséquences graves, y compris des accusations criminelles avec peine de prison et des amendes importantes dont vous seriez personnellement responsable.

L'interdiction ci-dessus s'applique aux entités suivantes :

- ➔ Les gouvernements et les organismes publics, y compris les organismes de services publics, d'éducation et de soins de santé, ainsi que les organismes publics internationaux, leurs employés et leurs dirigeants.
- ➔ Les partis politiques et les candidats à une instance politique.
- ➔ Les entités commerciales appartenant ou contrôlées partiellement ou entièrement par des gouvernements (c'est-à-dire des sociétés d'État), leurs employés et leurs dirigeants.
- ➔ Les sociétés commerciales privées, leurs employés et leurs dirigeants.
- ➔ Les employés d'Oracle.
- ➔ Tout autre tiers.

De plus, Oracle interdit toute forme de blanchiment d'argent, c'est-à-dire faussement représenter la source d'argent obtenu de façon illégale ou transformer de l'argent obtenu de façon illégale en fonds d'apparence légitime.



Oracle interdit à tous ses employés de donner, directement ou indirectement, de l'argent ou n'importe quelle autre chose ayant de la valeur à un responsable gouvernemental, à un employé d'une société d'État, ou à n'importe quel membre de la famille d'une telle personne, dans le but d'influencer une décision ou de récompenser une action par une telle personne, ou pour obtenir un avantage indu pour Oracle. L'expression « toute chose ayant de la valeur » est très générale et concerne non seulement l'argent, mais aussi les cadeaux, les sorties extravagantes ou excessives, le financement de voyages touristiques, les dons de bienfaisance et même les occasions d'emploi. Oracle interdit aussi à ses employés de faire des paiements de facilitation, c'est-à-dire des paiements versés à un fonctionnaire afin d'obtenir ou d'accélérer des services qui font partie de ses tâches ordinaires, comme le traitement et l'approbation de demandes et de permis.

Pour de plus amples renseignements à ce sujet, consultez la politique mondiale anticorruption et les lignes directrices concernant les cadeaux professionnels (ci-après « la Politique anticorruption ») et la politique supplémentaire sur les interactions avec les gouvernements, sur le site Web du service de la conformité et de l'éthique.



Cadeaux, repas et sorties

Oracle peut payer des frais de représentation et certains cadeaux justifiés à des tiers, mais seulement si ce n'est pas dans le but de corrompre une personne, et seulement si ces frais de représentation ou cadeaux respectent la politique anticorruption d'Oracle. La politique anticorruption d'Oracle présente des directives précises afin d'assurer votre conformité aux lois anticorruption applicables, y compris la FCPA et la Bribery Act du Royaume-Uni.

Les entités gouvernementales et les sociétés d'État sont habituellement régies par des lois et des règles strictes concernant l'acceptation de cadeaux, de repas, de sorties et d'autres choses ayant de la valeur par leurs employés de la part d'entreprises comme Oracle. Oracle a pour politique de ne jamais donner une chose ayant de la valeur dans le cadre de ses interactions avec des fonctionnaires et des employés de sociétés d'État. Certaines exceptions potentielles sont mentionnées dans la politique anticorruption et dans la politique supplémentaire sur les marchés publics et les interactions avec les responsables et employés gouvernementaux. Consultez la section « Cadeaux professionnels que vous pouvez offrir » du présent Code pour obtenir des renseignements concernant les entités privées. Pour toute question à ce sujet, communiquez avec le service de la conformité et de l'éthique.



Cadeaux professionnels que vous pouvez offrir

Fournir des repas, des boissons, des sorties et des billets pour des événements dans le cadre de discussions d'affaires avec des représentants d'entités non gouvernementales peut être acceptable, pourvu que la pratique en question ne constitue pas une infraction aux politiques de l'entité à laquelle les représentants appartiennent, à n'importe quelle entente contractuelle avec un client, à la politique mondiale sur les frais de déplacement et les dépenses d'Oracle, ni à la politique anticorruption. Il vous incombe de connaître toutes ces normes, ententes et politiques, et de les respecter.

Oracle interdit à ses employés de donner, directement ou indirectement, toute chose ayant de la valeur (y compris des dons de bienfaisance et la commandite d'événements) à toute personne, agence ou entité privée dans le but d'encourager de façon inappropriée une relation d'affaires.

Les employés qui demandent ou qui approuvent des frais de représentation (repas, boissons et sorties) doivent faire preuve de discrétion et s'assurer que ces frais sont raisonnables et modestes, pas extravagants ni exagérés, qu'ils sont engagés pour des motifs commerciaux valables, et que les frais ne sont pas engagés de façon inappropriée, c'est-à-dire pour influencer indûment une décision d'affaires.

Les normes d'Oracle et les lois régissant les interactions commerciales avec les employés gouvernementaux et de sociétés d'État sont plus strictes que celles qui régissent les interactions commerciales avec les employés du secteur privé. Oracle interdit le don de toute chose ayant de la valeur à des responsables ou employés gouvernementaux. Certaines exceptions potentielles sont mentionnées dans la politique anticorruption et dans la politique supplémentaire sur les marchés publics et les interactions avec les responsables et employés gouvernementaux. Vous avez la responsabilité d'apprendre et de connaître les règles des entités gouvernementales avec lesquelles vous interagissez. Pour toute question concernant vos interactions avec un gouvernement, communiquez avec le service de la conformité et de l'éthique.

Dans tous les cas, les cadeaux professionnels doivent être assez petits pour ne pas donner l'impression qu'on tente d'influencer le jugement de la personne qui la reçoit, d'obtenir un traitement préférentiel injuste ou d'obtenir indûment un quelconque bénéfice. Un cadeau professionnel devient inapproprié, même s'il est permis par la loi, si le fait de divulguer l'échange du cadeau au public pouvait embarrasser Oracle ou la personne qui l'a reçu.



Cadeaux professionnels que vous pouvez recevoir

Vous pouvez accepter des cadeaux professionnels non sollicités de la part de clients, de fournisseurs et de partenaires actuels et potentiels, pourvu que ces cadeaux soient raisonnables et modestes en nature et en valeur, qu'ils soient donnés pour une raison commerciale claire et légitime, et qu'ils ne soient pas donnés dans le but d'influencer votre jugement. De plus, accepter ces cadeaux ne doit pas vous engager de façon implicite ou non implicite à quoi que ce soit, et le donneur ne doit pas s'attendre à obtenir quelque chose en retour. Il n'est jamais approprié de solliciter un cadeau directement ou indirectement. Avant d'accepter un cadeau professionnel, vous devez vous assurer que l'accepter est légal. Plusieurs pays imposent des restrictions concernant l'échange de cadeaux professionnels, même entre des employés d'une même entreprise privée. Communiquez avec le service de la conformité et de l'éthique pour connaître les lois propres à chaque pays.

Oracle comprend que dans certaines régions, il est pratique courante de donner des cadeaux dans le cadre de relations d'affaires et que refuser un cadeau peut faire mal paraître Oracle. Cependant, même dans de pareilles situations, vous devez respecter ce Code, la politique anticorruption d'Oracle ainsi que toutes les lois applicables. Consultez la politique anticorruption d'Oracle pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, y compris les situations dans lesquelles une approbation écrite est requise.

Vous pouvez occasionnellement accepter des repas, des boissons et autres sorties s'il est approprié de le faire dans les circonstances et si cela concerne des discussions d'affaires légitimes. Cependant, il est toujours interdit d'accepter tout cadeau qui est uniquement offert pour influencer votre jugement sur une question commerciale. Si une personne ou une entité qui fait affaire ou qui veut faire affaire avec Oracle vous offre une sortie qui est plus que modeste ou ordinaire, ou qui ne respecte pas la politique anticorruption et les lignes directrices concernant les cadeaux professionnels d'Oracle, vous devez obtenir une approbation écrite avant d'accepter. Consultez la politique anticorruption et les lignes directrices concernant les cadeaux professionnels d'Oracle pour connaître les processus et les approbations nécessaires avant d'accepter une pareille sortie. Nous avons tous personnellement la responsabilité de nous assurer qu'accepter un cadeau professionnel ou une sortie est approprié et ne donne pas l'impression qu'on tente d'obtenir un traitement préférentiel injuste de notre part.



FAQ

Lois mondiales contre la corruption et les pots-de-vin – aucun paiement illicite

1 Question : Un partenaire Oracle accepte d'utiliser une partie d'une réduction supplémentaire que je souhaite obtenir pour offrir un voyage touristique à l'étranger aux employés chargés d'approvisionnement d'un client gouvernemental. Puis-je demander la réduction?

Réponse : Non. Il ne serait pas approprié d'utiliser les fonds d'Oracle pour payer les frais de ce voyage. Il n'est également pas approprié pour un partenaire d'accepter de le faire en utilisant la « marge » obtenue grâce au rabais. Selon le voyage, les participants et le fait qu'Oracle a conservé ou obtenu des affaires grâce au voyage, ce voyage pourrait être considéré comme un pot-de-vin ce qui constitue une infraction tant au pénal qu'au civil pour les entreprises et les personnes concernées.

2 Question : Un partenaire d'Oracle me propose un pourcentage de sa marge si j'encourage un client important à acheter ses services et ses produits. Puis-je accepter cet argent?

Réponse : Non. Il s'agit ici d'une commission occulte, interdite par le Code de conduite d'Oracle, la Politique de lutte contre la corruption ainsi que les lois locales et internationales. Le Code de conduite et la Politique de lutte contre la corruption s'appliquent à la fois aux transactions des entités publiques qu'aux entités privées.

3 Question : Un « expert-conseil » du gouvernement propose à un représentant commercial d'Oracle de l'aider à conclure un contrat avec le gouvernement en échange d'une rémunération au résultat équivalente à 10 % de la valeur du contrat du gouvernement. Est-ce que le représentant commercial peut accepter ce type de paiement?

Réponse : Non. Il est interdit aux employés d'Oracle d'offrir ou de donner de l'argent ou toute autre chose de valeur à des employés ou à des représentants du gouvernement ou du secteur public, directement ou non, par le biais de tiers. Cette interdiction porte généralement sur l'utilisation de rémunérations au résultat ou le recours à des experts-conseils non autorisés ou ad hoc. Avant d'employer un expert-conseil commercial tiers afin d'obtenir ou de conclure des contrats avec le gouvernement, consultez le responsable du comportement commercial d'Oracle.



FAQ

Lois mondiales contre la corruption et les pots-de-vin – cadeaux, repas et divertissement

1 Question : Des représentants du gouvernement de haut niveau effectuent une visite des installations d'Oracle. Au cours de leur visite, je souhaite leur offrir un souvenir comportant le logo d'Oracle, comme une tasse à café, un stylo, un t-shirt, etc. Est-ce enfreindre le règlement d'Oracle?

Réponse : Cela dépend de la valeur du souvenir et du nombre de souvenirs déjà offerts à ce client au cours de l'année. Le règlement d'Oracle interdit d'offrir des biens de valeur, quels qu'ils soient, à des représentants du gouvernement, à moins que les lois applicables ainsi que le règlement d'Oracle ne l'autorisent. Reportez-vous à la partie « Cadeaux d'entreprise autorisés » de ce code et de la Politique anticorruption d'Oracle et consultez le personnel du comportement commercial pour déterminer la bonne conduite.

2 Question : Je souhaite inviter le doyen d'une université publique au restaurant afin de discuter de la manière dont les technologies Oracle peuvent aider l'université. Puis-je l'inviter au restaurant?

Réponse : Cela dépend de la valeur du repas et des autres biens de valeur offerts à ce client potentiel au cours de l'année. Les employés des universités publiques sont des employés du gouvernement et le règlement d'Oracle interdit d'offrir des biens de valeur, quels qu'ils soient, à des employés du gouvernement, à moins que les lois applicables ainsi que le règlement d'Oracle ne l'autorisent. Reportez-vous à la partie « Cadeaux d'entreprise autorisés » de ce code et de la Politique anticorruption d'Oracle et consultez le personnel du comportement commercial pour déterminer la bonne conduite.



FAQ

Lois mondiales contre la corruption et les pots-de-vin – les cadeaux d'entreprise autorisés

- 1** Question : Je compte inviter un client du secteur privé à siéger à un comité lors d'une rencontre de trois jours pour décrire l'utilisation de la technologie Oracle dans son entreprise et pour répondre aux questions de potentiels clients et d'autres clients dans le public. Le comité est à l'ordre du jour le deuxième jour de la conférence. Puis-je lui offrir l'hébergement à l'hôtel durant les trois jours de la conférence?
- Réponse : Peut-être. Vous pouvez offrir à votre client l'hébergement à l'hôtel durant les trois jours de la conférence dans les cas suivant : (a) Le client participera aux trois jours de la conférence; (b) L'intégralité de la conférence est consacrée à la promotion et à la démonstration des produits et des services Oracle; (c) Le cadeau d'entreprise est conforme aux exigences obligatoires énoncées en caractères gras sous la rubrique « Cadeaux d'entreprise autorisés » ci-dessus; (d) Vous devrez vous référer à la Politique anticorruption et aux lignes directrices sur les cadeaux d'entreprise pour les exigences et le processus d'approbation spécifiques.

- 2** Question : Les négociations pour conclure un accord important avec un client du secteur privé durent depuis des semaines. Il reste encore quelques points majeurs à négocier. Comme la fin du trimestre approche, je souhaite inviter toute l'équipe de négociation du client à un repas dans le meilleur restaurant de la ville arrosé de plusieurs bouteilles de vin couteux, pour finaliser les discussions et « sceller l'affaire ». Est-ce approprié?

Réponse : Non. Un observateur pourrait raisonnablement conclure qu'un somptueux repas pour toute l'équipe de négociation du client à la veille de la clôture était destiné à influencer la position de négociation de l'équipe, ce qui constitue une violation de la Politique anticorruption. Si vous souhaitez divertir un client lors de la négociation d'un contrat, vous devez obtenir l'approbation préalable.

- 3** Question : Un client réclame des billets pour un match de séries éliminatoires de basket-ball pour elle et pour sa famille. Les négociations sont tendues. Je voudrais donc les lui fournir. Puis-je le faire?

Réponse : Les clients ne devraient pas solliciter des cadeaux ou des invitations de la part d'Oracle. Si on vous en a sollicité et que vous souhaitez explorer des moyens d'accommoder votre client, contactez l'équipe du comportement commercial d'Oracle pour déterminer ce que vous pouvez offrir, le cas échéant.



FAQ

Lois mondiales contre la corruption et les pots-de-vin – Cadeaux d'entreprise autorisés

1 Question : Puis-je accepter que l'on me rembourse des frais de déplacement pour assister ou pour participer à une rencontre de groupe d'utilisateurs ou à une réunion de professionnels?

Réponse : Cela dépend. La politique d'Oracle stipule que tous les fournisseurs doivent être traités de façon équitable et impartiale. Par conséquent, vous ne devez rien accepter de la part d'un fournisseur qui peut même donner l'impression de favoritisme. Toutefois, vous pouvez accepter sans réserve le remboursement de frais de la part d'associations ou de groupes professionnels, car ces organismes ne sont généralement pas constitués de fournisseurs qui pourraient profiter d'une invitation pour obtenir un traitement favorable. Dans tous les cas, vous devez obtenir l'approbation écrite de votre vice-président directeur et du responsable régional du comportement commercial.

2 Question : Le représentant d'un fournisseur ou d'un client m'offre, en remerciement, un ensemble stylo-crayon ou une parure de stylos comportant le logo de ce fournisseur ou client. Puis-je l'accepter?

Réponse : Oui. Tant que l'objet n'a pas de valeur matérielle et que d'autres personnes peuvent le recevoir dans des circonstances similaires, vous pouvez le garder pour votre usage personnel. Si l'objet ne répond pas à ces critères et que vous n'avez pas reçu l'approbation nécessaire, refusez poliment le cadeau.

3 Question : C'est la période des Fêtes et je viens tout juste de recevoir à mon domicile, de la part d'un vendeur, un chèque-cadeau d'une valeur de 500 dollars US échangeable dans un grand magasin local. Puis-je le garder?

Réponse : Vous êtes autorisé à recevoir uniquement des cadeaux sans valeur matérielle. Si vous recevez un cadeau dépassant les limites de seuil énoncées dans la Politique de lutte contre la corruption, vous devrez obtenir l'approbation de l'équipe de comportement commercial.

4 Question : Un partenaire a récemment aidé mon équipe commerciale à conclure une transaction importante. Puis-je suggérer que le partenaire organise un dîner ou un événement pour célébrer à l'intention d'Oracle et de l'équipe du partenaire?

Réponse : Non. Il n'est jamais approprié de solliciter un tel divertissement.

5 Question : J'ai un client que je connais depuis longtemps qui peut se procurer des billets pour le tournoi de golf PGA dans ma région. Il y aura beaucoup d'occasions d'établir des contacts avec des clients potentiels au tournoi. Puis-je demander à mon client de me fournir un ticket?

Réponse : Non. Il n'est jamais approprié de réclamer des cadeaux, des repas, des invitations ou toute autre chose de valeur aux fournisseurs, aux clients et aux partenaires, actuels ou potentiels.



Interactions avec les employés et responsables gouvernementaux et du secteur public

Marchés publics

Oracle respecte scrupuleusement les lois et la réglementation régissant l'achat de biens et de services, ainsi que l'exécution de marchés publics. Des activités acceptables dans le cadre d'interactions avec des clients non gouvernementaux peuvent devenir inacceptables, voire illégales, dans le cadre d'interactions avec des clients gouvernementaux. Les pénalités pour les infractions aux lois régissant les marchés publics sont graves et incluent des amendes civiles et criminelles, une peine d'emprisonnement et la radiation d'Oracle en tant que soumissionnaire dans les marchés publics. Les employés d'Oracle qui interagissent avec des entités gouvernementales, y compris des entités gouvernementales internationales, ont la responsabilité d'apprendre et de respecter toutes les règles applicables aux marchés publics et aux interactions avec les administrateurs et employés gouvernementaux, y compris les règles présentées dans la politique supplémentaire sur les marchés publics et les interactions avec les administrateurs et employés gouvernementaux.

Si vous interagissez avec des responsables ou employés gouvernementaux ou du secteur public, vous devez suivre la formation Interactions avec les gouvernements : marchés publics et conformité politique. La politique supplémentaire et la formation se trouvent sur le site Web du service de la conformité et de l'éthique.



Intégrité dans les marchés publics

Notre engagement envers le respect des règles régissant les marchés publics touche aussi la façon dont nous recueillons des renseignements pertinents. Il est interdit d'essayer d'obtenir les types de renseignements suivants de n'importe quelle source :

- ➔ Renseignements gouvernementaux confidentiels concernant les marchés publics.
- ➔ Renseignements gouvernementaux internes confidentiels, comme les renseignements préalables à l'adjudication de contrats ou de sélection de source.
- ➔ Renseignements exclusifs de concurrents, comme les renseignements de leur soumission ou de leur proposition durant un appel d'offres ou dans toutes autres situation où il y a raison de croire que la divulgation des renseignements n'est pas autorisée.

Si de tels renseignements vous sont transmis par inadvertance par un autre fournisseur, un conseiller ou un employé gouvernemental, vous devez immédiatement en aviser le service juridique d'Oracle.



Conflit d'intérêts entre organisations

Lors de l'exécution de marchés publics, vous devez vous assurer qu'il n'existe aucun conflit d'intérêts réel ou potentiel entre les organisations, qui ferait en sorte qu'Oracle bénéficie d'un accès privilégié à des renseignements non destinés au public ou d'un avantage concurrentiel injuste, ou que votre jugement soit affecté en ce qui a trait au soutien ou aux conseils que vous donnez à un gouvernement ou à l'exécution des travaux faisant partie de marchés publics. Tous les conflits d'intérêts réels ou potentiels doivent être divulgués au service juridique d'Oracle.

Restrictions d'embauche après un emploi pour un gouvernement

Diverses lois imposent certaines exigences et restrictions concernant l'embauche d'anciens employés gouvernementaux dans le secteur public. Ces lois limitent les activités des anciens employés gouvernementaux qui travaillent pour une entreprise privée. Avant de participer à toute discussion concernant l'embauche à l'interne ou à l'externe d'employés gouvernementaux actuels ou d'anciens employés gouvernementaux, vous devez obtenir les approbations requises auprès du service juridique d'Oracle.



RAPPORTS



COORDONNÉES



POLITIQUES

Lobbyisme auprès de responsables gouvernementaux

Les interactions d'Oracle avec les gouvernements sont régies par des lois et la réglementation sur le lobbyisme. Le lobbyisme est une activité par laquelle on tente d'influencer les lois, les règlements et les politiques. Il peut aussi inclure les activités de vente et de développement des affaires dans certaines régions. Ces lois sont applicables aux représentants élus, aux responsables désignés et aux fonctionnaires. Oracle a peut-être l'obligation de consigner et de signaler ses activités de lobbyisme en vertu de la loi, y compris les activités de lobbyisme d'employés et de conseillers externes en relations gouvernementales. Vous avez la responsabilité de savoir quand vos activités ou les activités de n'importe quel tiers engagé par Oracle en ce qui a trait à des questions gouvernementales peuvent être considérées comme du lobbyisme, et vous avez la responsabilité de demander conseil au service juridique d'Oracle, le cas échéant. Pour de plus amples renseignements, consultez la politique supplémentaire sur les marchés publics et les interactions avec les administrateurs et employés gouvernementaux, ainsi que le processus d'approbation pour les représentants élus, la législation et les politiques publiques, qui se trouvent sur le site Web du service de la conformité et de l'éthique.

Contributions politiques

Oracle prend très au sérieux son obligation de conformité aux lois sur les contributions politiques. Ces lois varient grandement d'une région et d'un pays à l'autre. Toutes les contributions politiques d'Oracle, y compris assister à, participer à et/ou commanditer des événements politiques et soutenir des candidats, des partis et des campagnes politiques, doivent être approuvées au préalable par le service des affaires gouvernementales d'Oracle et par le service juridique d'Oracle. De plus, dans bien des cas, il est interdit aux sociétés de contribuer à des campagnes politiques. En vertu de certaines lois concernant le financement de campagnes électorales, l'utilisation des ressources d'une société (comme des équipements, un service de courriel, des fournitures de bureau ou des employés) constitue une contribution politique par une société. Vous devez obtenir l'approbation du service juridique d'Oracle avant d'utiliser les ressources de la société au bénéfice d'une campagne électorale ou pour la collecte de fonds destinés à une contribution politique. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les activités politiques d'Oracle en Amérique du Nord, consultez la politique supplémentaire sur les marchés publics et les interactions avec les administrateurs et employés gouvernementaux, qui se trouve sur le site Web du service de la conformité et de l'éthique.



Activités politiques personnelles

Oracle encourage ses employés à participer personnellement aux affaires civiles et aux processus politiques. Cependant, ils doivent :

- ➔ Utiliser leur propre argent pour toutes leurs contributions politiques.
- ➔ Participer à des activités politiques en dehors des heures de travail seulement.
- ➔ Respecter toutes les lois applicables.
- ➔ Respecter toutes les politiques d'Oracle.

Lignes directrices concernant les activités politiques personnelles :

- ➔ Vos contributions politiques personnelles ne doivent pas sembler être effectuées, remboursées, ni facilitées par des fonds ou des actifs de la société.
- ➔ Vous ne serez pas payé par Oracle pour le temps que vous passez à vous présenter à des élections, à agir en tant que représentant élu, à participer à une campagne électorale, ni à participer à des collectes de fonds à des fins politiques, sauf là où la loi l'exige et sur approbation du service juridique d'Oracle.
- ➔ Vous pouvez prendre des congés sans solde d'une durée raisonnable afin de vous livrer à des activités politiques personnelles, si votre poste le permet, et si votre supérieur les approuve conformément aux politiques de ressources humaines d'Oracle. Vous pouvez aussi profiter de vos vacances pour vous livrer à des activités politiques personnelles.
- ➔ Vous ne pouvez pas utiliser, ou permettre à une campagne électorale, à un candidat politique ou à un parti politique d'utiliser, des installations ou des biens d'Oracle, y compris les marques de commerce d'Oracle, sans obtenir l'approbation écrite du service des affaires gouvernementales et du service juridique d'Oracle.
- ➔ Vous devez clairement souligner que vos activités personnelles reflètent uniquement votre propre opinion. Toute activité politique manifeste, visible et partisane susceptible de laisser penser que vos actions reflètent le point de vue ou la position d'Oracle nécessite l'approbation préalable du service des affaires gouvernementales et du service juridique d'Oracle.



Influencer autrui

Dans certains cas, Oracle peut inviter ses employés à soutenir ou à s'opposer à des questions législatives pouvant affecter les affaires d'Oracle. Toutefois, vous n'êtes pas autorisé à utiliser votre position d'autorité de manière à ce qu'un autre employé se sente forcé ou poussé à faire une des choses suivantes :

- ➔ Travailler pour ou au nom d'une législation, d'un candidat, d'un parti politique ou d'un comité.
- ➔ Faire des contributions politiques.
- ➔ Appuyer des candidats politiques ou des questions politiques.
- ➔ Voter en faveur d'un côté ou d'un autre.

Aux États-Unis, la Federal Election Campaign Act (FECA) permet à Oracle de créer un comité d'action politique. Oracle a créé le comité d'action politique d'Oracle afin de permettre à ses employés de regrouper leurs fonds personnels pour soutenir des candidats à des élections régionales, provinciales et fédérales. Les collectes de fonds réalisées par le comité d'action politique d'Oracle doivent respecter toutes les lois applicables et doivent seulement toucher les employés admissibles à y participer. Contribuer au comité d'action politique d'Oracle est entièrement volontaire. Les collectes de fonds du comité politique d'Oracle ne doivent jamais être réalisées de façon coercitive, et toutes les communications du comité d'action politique d'Oracle doivent contenir un énoncé indiquant clairement qu'y contribuer est facultatif et volontaire, et que les employés ne seront pas traités favorablement ou défavorablement au travail selon leur décision de contribuer ou de ne pas contribuer ni selon la valeur de leur contribution. La confidentialité de la participation des employés au comité d'action politique d'Oracle doit être protégée par l'administrateur du comité d'action politique d'Oracle, sauf disposition contraire de la loi.



FAQ

Interactions avec les employés et les représentants du gouvernement et du secteur public – Passation de contrat au gouvernement

1 Question : Les réglementations relatives à la relation entre des employés de gouvernement et des entrepreneurs privés, comme Oracle, sont-elles identiques pour toutes les agences gouvernementales?

Réponse : Non. Les réglementations varient beaucoup en fonction des agences gouvernementales. En raison de ces différences, demandez systématiquement conseil au service juridique d'Oracle lorsque vous n'êtes pas sûr des réglementations applicables.

2 Question : L'un des contrats que nous avons avec le gouvernement stipule que nous devons effectuer un test qui semble dupliquer en partie un autre test prévu en fin de production. C'est évidemment une perte d'argent et de temps. Devons-nous malgré tout effectuer le test en question?

Réponse : Oui. Puisque le contrat stipule que nous devons effectuer les deux tests, vous ne pouvez modifier le programme de tests ou les contrôles de qualité sans le signaler au préalable au supérieur hiérarchique concerné et obtenir son approbation; toute modification doit également être approuvée par un responsable des contrats. Le fait de livrer un produit au gouvernement en sachant qu'il n'est pas conforme aux spécifications du contrat, et ce, sans avoir reçu l'autorisation préalable du client de modifier toute spécification, peut être considéré comme un acte frauduleux et une infraction à la loi.

FAQ

Interactions avec les employés et les représentants du gouvernement et du secteur public – Intégrité de la passation des contrats d'approvisionnement au gouvernement

1 Question : Un employé d'Oracle ou un entrepreneur indépendant est-il autorisé à obtenir des informations sur les tarifs qu'un concurrent prévoit appliquer dans le cadre d'une réponse, déjà transmise ou future, à un appel d'offres portant sur la passation d'un contrat d'approvisionnement au gouvernement?

Réponse : Oracle n'est pas autorisé à obtenir des informations considérées comme exclusives ou confidentielles par un tiers, et portant sur un approvisionnement concurrent, notamment des informations sur les tarifs. Toutefois, Oracle peut tenir compte d'informations portant sur les tarifs d'un concurrent si celles-ci ont été obtenues à partir des sources disponibles publiquement.



FAQ

Interactions avec les employés et les représentants du gouvernement et du secteur public—Conflit d'intérêts organisationnel (CIO)

1 Question : L'employé d'une société cliente du gouvernement m'a demandé de l'aider à rédiger une stipulation à inclure dans un appel d'offres. Suis-je autorisé à aider cet employé?

Réponse : Non. Vous ne devriez pas effectuer ce type de travail à moins d'avoir obtenu l'approbation du service juridique d'Oracle et des autres autorisations internes appropriées.

FAQ

Interactions avec les employés et les représentants du gouvernement et du secteur public—Restrictions après la cessation de service au gouvernement

1 Question : J'envisage de recruter pour Oracle un ancien ingénieur du gouvernement des États-Unis. Cette personne est extrêmement qualifiée pour le poste proposé. Puis-je recruter cet ingénieur?

Réponse : Cela dépend. La législation des États-Unis impose certaines restrictions, limitant la capacité d'Oracle à recruter des employés du gouvernement de ce pays. Les lois provinciales ainsi que les lois locales peuvent imposer des restrictions similaires. Avant d'engager toute discussion d'embauche chez Oracle avec un employé du gouvernement, consultez le service juridique d'Oracle afin de vous assurer du respect des lois applicables.



FAQ

Interactions avec les employés et les représentants du gouvernement et du secteur public—Lobbyisme auprès des représentants du gouvernement

- 1** Question : Un client m'a invité à un dîner de collecte de fonds pour un fonctionnaire élu. Puis-je y aller et me faire rembourser le prix du ticket d'entrée par Oracle?

Réponse : Cela dépend. L'activité commerciale doit être séparée de toute activité politique. En outre, les dons y compris la participation à des collectes de fonds ne doivent jamais être comptabilisés. Lorsqu'une activité a été approuvée par le service juridique d'Oracle, vous devez soumettre une demande de remboursement.

FAQ

Interactions avec les employés et les responsables gouvernementaux et du secteur public—Activité politique personnelle

- 1** Question : Je participe à une campagne électorale et je dois absolument prendre part à une collecte de fonds, organisée en dehors de la ville, et dans le cadre de mes heures de travail. Si j'ai l'autorisation de mon supérieur, puis-je prendre part à cette collecte de fonds?

Réponse : Oui. Toutefois, ce jour de congé ne sera pas payé par Oracle. Pour participer à cet événement, vous devez utiliser vos vacances ou des congés sans solde.



FAQ

Interactions avec les employés et les responsables gouvernementaux et du secteur public—Influence sur les autres

1 Question : Mon supérieur m'a demandé de participer financièrement à la campagne de sa fille pour l'accèsion au conseil municipal. Est-ce approprié?

Réponse : Non. Même si votre supérieur ne doit pas exercer des pressions, cette demande est tout à fait inappropriée. La demande est appropriée pour un événement parrainé par Oracle, mais un chef de service ne devrait jamais solliciter des dons pour des causes de bienfaisance personnelles ou des commandites personnelles de ses subordonnés. Si vous ne vous sentez pas à l'aise de parler à votre chef de service, vous devriez en parler à son directeur, au service des Ressources humaines d'Oracle ou à votre responsable régional du comportement commercial d'Oracle. Vous pouvez également faire part de votre préoccupation à la ligne d'assistance Oracle Integrity.



Lois et réglementation en matière d'échanges commerciaux

Oracle respecte toutes les lois et réglementation régissant les activités d'exportation et d'importation mondiales, ainsi que les sanctions économiques connexes. La conformité aux lois et à la réglementation sur le commerce international protège la capacité d'Oracle à participer au commerce international. Toute infraction peut entraîner des pénalités pour Oracle, déranger gravement la chaîne d'approvisionnement, entraîner la perte d'occasions de vente de produits et de services, entraîner des pénalités financières et des amendes, entraîner la condamnation au criminel avec peine de prison d'employés individuels et des membres de leur chaîne hiérarchique, et entraîner la révocation des privilèges de participation au commerce international d'Oracle. Vous avez la responsabilité de comprendre comment les lois et la réglementation sur les échanges commerciaux s'appliquent à vos activités professionnelles, ainsi que de les respecter à la lettre.

Les lois et la réglementation américaine sur les échanges commerciaux régissent toutes les activités d'exportation et d'importation de marchandises et de données techniques, qui comprennent :

- ➔ Les articles physiques (matériel, ordinateurs portatifs, supports de logiciels, etc.).
- ➔ La distribution électronique ou physique de logiciels ou de codes sources.
- ➔ La divulgation écrite, électronique ou orale de données techniques à un visiteur provenant de l'extérieur des États-Unis ou à un détenteur de visa de travail H1-B, que cette divulgation ait lieu aux États-Unis ou ailleurs.

Toute divulgation orale ou écrite de données techniques à un visiteur étranger est soumise aux mêmes restrictions de contrôle des exportations applicables à l'exportation physique de ces données.

Vous ne pouvez pas expédier des biens d'Oracle (y compris, sans s'y limiter, du matériel, des logiciels, de la documentation, un code source, des données techniques ou des technologies) sans passer par les procédures autorisées de passage de commandes, de distribution, d'exportation et de soutien d'Oracle et par les canaux autorisés des filiales d'Oracle.





Dans le cadre du programme de conformité du commerce international d'Oracle, la politique de conformité à l'International Traffic in Arms Regulation (ITAR) des États-Unis assure que toutes les transactions d'Oracle impliquant l'exportation ou la réexportation d'articles, de services et de données techniques de défense d'origine américaine sont conformes à la politique ITAR. Cette politique présente aussi des normes et des procédures afin d'assurer qu'aucun transfert d'articles, de services et de données techniques n'ait lieu en dehors de ce qui est autorisé par l'ITAR, par les conditions de tout permis d'exportation ou de toute autre autorisation accordée par le service Directorate of Defense Trade Controls du Department of State des États-Unis.

Toute question concernant les affaires de conformité aux lois et à la réglementation sur les échanges commerciaux doit être posée au service de conformité du commerce international d'Oracle. Toute infraction réelle ou potentielle aux lois et à la réglementation sur les échanges commerciaux doit être signalée au service de conformité du commerce international d'Oracle. D'autres renseignements à ce sujet sont présentés sur le site Web du service de conformité du commerce international.



FAQ

Lois et réglementation en matière d'échanges commerciaux

1 Question : Je comprends qu'il existe des restrictions à l'exportation de certains produits stratégiques et données techniques, sauf si une licence d'exportation appropriée est obtenue. Existent-ils de telles restrictions sur la divulgation d'information technique à des ressortissants étrangers venus visiter Oracle aux É.-U.? Après tout, l'information ne sort pas vraiment du pays.

Réponse : Oui. Toute transmission, orale ou écrite, de données techniques à un visiteur étranger est soumise aux mêmes restrictions en matière de contrôle des exportations applicables à l'exportation physique de telles données.

2 Question : Est-il vrai que le logiciel doit quitter physiquement la frontière d'un pays pour qu'une exportation ait eu lieu?

Réponse : Non. Dès lors que des données techniques ou que des logiciels sont mis à la disposition d'un ressortissant étranger, où que ce soit, cela est considéré comme une exportation. Vous devez obtenir les autorisations d'exportation nécessaires avant d'échanger des données techniques ou des logiciels de quelque manière que ce soit à un ressortissant étranger.



Pas de boycottage économique

Oracle ne participe à aucun boycottage économique qui n'est pas sanctionné par le gouvernement des États-Unis. Il est interdit à Oracle et à ses employés de discriminer ou de refuser de collaborer avec un pays faisant l'objet d'un boycottage non sanctionné, avec ses ressortissants ou avec ses entreprises.

De plus, Oracle et ses employés ne sont pas autorisés à fournir des renseignements au sujet des relations commerciales d'Oracle ou de toute autre personne avec un pays boycotté ou une entreprise inscrite sur une liste noire. Si l'on vous demande de fournir une information, de faire quelque chose ou de ne pas faire quelque chose dans le but d'appuyer ou de participer au boycottage d'un pays, vous devez immédiatement en aviser le service juridique d'Oracle. Pour plus de renseignements sur l'identification et la gestion des demandes de boycottage, consultez la politique sur le boycottage économique à l'étranger d'Oracle, disponible sur le site Web du service de la conformité et de l'éthique d'Oracle. Cette politique a pour objectif d'assurer que nous respectons les lois américaines concernant le boycottage économique à l'étranger. Pour toute question au sujet de la politique sur le boycottage économique à l'étranger ou des lois antiboycottage, communiquez avec le service juridique d'Oracle.



FAQ

Pas de boycottage économique

1 Question : Oracle a reçu une commande d'une entreprise dans un pays qui a imposé un boycottage économique parrainé par le gouvernement qui n'a pas été sanctionné par le gouvernement américain. Le bon de commande du client stipule que le fournisseur (dans ce cas, Oracle) accepte de ne pas effectuer d'affaires avec une entreprise ou un pays de la liste noire. Puis-je accepter la commande?

Réponse : Non. Accepter cette commande pourra exposer Oracle à des sanctions criminelles et fiscales. Oracle respecte les dispositions anti-boycottage du droit américain. La division qui reçoit cette demande devrait immédiatement demander au conseiller du service juridique et fiscal d'Oracle Legal comment procéder.



Valeurs boursières et transactions d'initié

Oracle exige que vous respectiez toutes les lois applicables sur les valeurs boursières et les transactions d'initié. Oracle a créé une politique sur les transactions d'initié qui s'applique à tous ses employés, ses directeurs non employés et aux membres de la famille immédiate de tous ses employés et directeurs non employés. La politique sur les transactions d'initié, qui peut être consultée sur le site Web du service juridique d'Oracle, présente vos obligations en vertu de la loi ainsi que les exigences d'Oracle au sujet du commerce de valeurs mobilières d'Oracle et d'autres entreprises. Vous avez la responsabilité de comprendre cette politique et de la respecter.

Le commerce de valeurs mobilières d'Oracle ou de toute autre entreprise dans un marché boursier des États-Unis est sujet aux lois sur les valeurs mobilières des États-Unis, à toute autre loi sur les valeurs mobilières et les transactions d'initié applicables dans votre région, ainsi qu'à la politique sur les transactions d'initié d'Oracle. Le non-respect des lois sur les transactions d'initié et le commerce de valeurs mobilières peut entraîner des pénalités civiles et criminelles graves.

En vertu de la politique sur les transactions d'initié d'Oracle, si vous possédez des informations significatives non destinées au public (c'est-à-dire des « informations privilégiées ») auxquelles vous avez accédé dans le cadre de votre travail chez Oracle, vous ne pouvez pas participer au commerce de valeurs mobilières d'Oracle ni au commerce de valeurs mobilières des autres entreprises concernées par les informations privilégiées. Il vous est aussi interdit de transmettre des informations significatives non destinées au public (par ex. : donner des « conseils », y compris des informations privilégiées). Ces restrictions s'appliquent aussi aux membres de votre famille immédiate.

Informations significatives veut dire toute information qu'un investisseur raisonnable considérerait comme un aspect important d'une décision d'acheter, de vendre ou de conserver des valeurs mobilières. Les informations significatives incluent aussi toute information qui pourrait changer le prix des valeurs mobilières d'Oracle ou d'une autre entreprise concernée par les informations.



Exemples d'informations significatives :

- ➔ Le rendement financier et les mesures d'exploitation (surtout les recettes trimestrielles et de fin d'année), les changements importants du rendement financier, des mesures d'exploitation ou des liquidités (y compris les prévisions).
- ➔ Les fusions, acquisitions, coentreprises, désinvestissements et autres transactions stratégiques en cours ou possibles.
- ➔ L'attribution ou l'annulation de contrats importants ou de partenariats stratégiques.
- ➔ Les changements importants concernant la direction.
- ➔ Les changements concernant les programmes de dividendes et de rachat d'actions, les offres de valeurs mobilières et les transactions de crédit.
- ➔ Les changements concernant les auditeurs, les déterminations des auditeurs et tout changement concernant la fiabilité des rapports antécédents des auditeurs.
- ➔ Les litiges et les enquêtes en cours ou potentiels.
- ➔ L'obtention ou la perte d'un client ou d'un fournisseur important.

Tout renseignement non destiné au public (c'est-à-dire toute information privilégiée) est une information significative. Ces renseignements sont habituellement rendus publics par un communiqué de presse ou par une déposition auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis. Vous devez vous abstenir de participer au commerce de valeurs mobilières dès que vous êtes mis au courant d'une information substantielle et jusqu'à la fin de la journée d'une séance boursière complète après qu'Oracle ait rendu cette information publique.

L'expression « valeurs mobilières » comprend les actions ordinaires, les obligations, les options d'achat d'actions des employés, les contrats à terme sur marché, les instruments dérivés et d'autres instruments financiers. Consultez la politique sur les transactions d'initié d'Oracle pour savoir comment elle s'applique aux options d'achat d'actions, aux actions subalternes et aux régimes d'actionnariat des employés.

Oracle a établi des périodes de suspension de commerce de valeurs mobilières pour certains groupes d'employés et de directeurs non employés d'Oracle. De plus, les personnes au courant de transactions stratégiques suggérées doivent obtenir une autorisation préalable avant de participer au commerce de valeurs mobilières d'Oracle. Il est interdit à tous les employés et les directeurs non employés de participer à des transactions spéculatives impliquant des valeurs mobilières d'Oracle. Consultez la politique sur les transactions d'initié pour obtenir plus de détails au sujet de ces restrictions. Pour toute question concernant la conformité aux lois sur les transactions d'initié ou la politique sur les transactions d'initié d'Oracle, communiquez avec le service juridique d'Oracle.



FAQ

Valeurs boursières et transactions d'initié

1 Question : J'ai appris que nous dépasserons probablement nos prévisions en matière de recettes trimestrielles. Cependant, aucune annonce officielle n'a pas encore été faite. Je devrais gagner beaucoup d'argent lorsque cette information sera rendue publique. Puis-je acheter davantage de titres d'Oracle?

Réponse : Non. L'action que vous envisagez s'appelle un délit d'initié. Ce type d'action constitue une infraction au règlement d'Oracle et aux lois sur le délit d'initié et les valeurs boursières. Afin d'acheter ou de vendre des titres d'Oracle, attendez que l'annonce ait été rendue publique, mais également que les marchés financiers aient bien pris en compte cette information. Pour des directives détaillées, consultez le Règlement sur le délit d'initié d'Oracle.



Propriété intellectuelle

La propriété intellectuelle d'Oracle est son plus important actif après ses employés. La propriété intellectuelle comprend les éléments suivants :

- ➔ Les droits d'auteur
- ➔ Les brevets
- ➔ Les marques de commerce
- ➔ Les secrets commerciaux

Nous sommes tous tenus de respecter les politiques et procédures de protection des droits de propriété intellectuelle d'Oracle. Vous avez l'obligation de protéger la confidentialité des secrets commerciaux et des renseignements exclusifs d'Oracle. Cette obligation subsiste même lorsque vous aurez quitté votre emploi chez Oracle.

Oracle respecte aussi la propriété intellectuelle d'autrui. Oracle fournit tous les logiciels dont vous avez besoin pour bien faire votre travail et obtient toutes les licences requises auprès des fournisseurs. Oracle interdit l'utilisation, la reproduction, l'affichage et la distribution de logiciels, de documents et de tout autre contenu protégés par le droit d'auteur de tiers sans l'autorisation ou l'approbation du service juridique d'Oracle. Par exemple, vous ne pouvez pas publier du contenu protégé par le droit d'auteur d'une autre entité sur un site Web interne ou externe ni sur tout autre type de support électronique sans approbation préalable. Il vous est interdit d'utiliser et de copier des logiciels ou des documents de façon à dépasser les dispositions des licences d'utilisation applicables.

Les politiques et lignes directrices connexes suivantes, entre autres, peuvent être consultées sur le site Web du service juridique d'Oracle :

- ➔ Politique de protection de l'information
- ➔ Entente de protection des renseignements exclusifs des employés
- ➔ Politique sur le respect des droits d'auteur
- ➔ Politique sur les communications au sujet des brevets et les recherches d'antériorité de brevets



FAQ

Propriété intellectuelle

1 Question : Je travaille actuellement avec un expert-conseil tiers dans le cadre d'un projet Oracle. Cet expert-conseil a besoin d'accéder au réseau Oracle afin de réaliser son travail. Puis-je lui communiquer mon identifiant et mon mot de passe d'utilisateur?

Réponse : Non. Vous ne pouvez pas permettre à un tiers d'accéder aux ordinateurs d'Oracle sans autorisation appropriée. De plus, vous devez protéger vos mots de passe des systèmes Oracle, les modifier régulièrement et ne jamais les divulguer à quiconque. Afin d'obtenir les autorisations nécessaires pour cet expert-conseil, suivez les instructions de la Politique d'Oracle relative à l'accès au réseau. En outre, assurez-vous que vous avez rempli toutes les formalités nécessaires et obtenu toutes les approbations nécessaires pour la rétention des services d'un consultant externe.

2 Question : Je travaille souvent à la maison ou chez l'un de nos clients, et je dois accéder à mon courrier électronique Oracle. Puis-je faire suivre automatiquement mon courrier électronique Oracle sur mon compte personnel en utilisant un fournisseur d'accès à Internet externe afin de recevoir mon courrier électronique chez moi?

Réponse : Vous ne pouvez pas faire suivre votre courrier électronique d'Oracle sur un compte de messagerie personnel en dehors du domaine d'Oracle, et ce, sans l'autorisation préalable du service de sécurité des informations globales. L'acheminement automatique de votre courrier électronique permettrait la transmission des informations confidentielles d'Oracle en dehors du réseau informatique de l'entreprise, ce qui les rendrait accessibles à des tiers.



Protection des renseignements confidentiels

Oracle protège ses renseignements confidentiels et exige que vous protégiez tous les renseignements confidentiels auxquels vous avez accès dans le cadre de votre travail chez Oracle. La politique de protection de l'information d'Oracle, disponible sur le site Web du service juridique d'Oracle, présente les exigences concernant le traitement de renseignements confidentiels. Elle décrit aussi les différentes catégories de renseignements, qui sont les suivantes :

- ➔ Renseignements publics
- ➔ Renseignements confidentiels internes d'Oracle
- ➔ Renseignements confidentiels à accès limité d'Oracle
- ➔ Renseignements confidentiels à accès très limité

La politique de protection de l'information présente des directives de traitement pour chaque catégorie de renseignements, y compris les restrictions d'utilisation, de divulgation, de stockage, de transmission et de suppression.

Tous les renseignements liés aux activités commerciales d'Oracle qui ne sont pas destinés au public, ainsi que tous les renseignements définis comme confidentiels par les clients, partenaires et fournisseurs actuels et potentiels d'Oracle sont considérés comme confidentiels.

On compte parmi les renseignements confidentiels :

- ➔ Les renseignements que les clients fournissent à Oracle afin de recevoir un service quelconque par Oracle.
- ➔ Les codes sources.
- ➔ Les inventions et innovations (peu importe leur niveau de développement).
- ➔ Les plans de marketing et de vente.
- ➔ Les analyses de la concurrence.
- ➔ Les plans de développement de produits.
- ➔ Les prix.
- ➔ Les ententes, fusions et acquisitions potentielles.
- ➔ Les plans financiers et les prévisions financières.
- ➔ Les renseignements personnels des employés et des clients d'Oracle.



Politiques et pratiques de sécurité

Oracle a créé des politiques de sécurité afin de protéger ses renseignements confidentiels, ses systèmes et ses ressources. Elles peuvent être consultées sur le site Web Sécurité commerciale. Les unités fonctionnelles et organisations individuelles peuvent avoir d'autres contrôles de sécurité en place qui régissent leurs activités. Vous devez signaler tout accès non autorisé à une installation d'Oracle au service mondial de sécurité physique d'Oracle. Vous devez signaler tout accès non autorisé aux réseaux, systèmes ou renseignements confidentiels d'Oracle au service mondial de sécurité de l'information d'Oracle.

Votre obligation de protéger les renseignements confidentiels d'Oracle et les renseignements personnels détenus par Oracle subsiste après que vous aurez quitté votre emploi chez Oracle. Vous devez aussi respecter vos obligations de protection des renseignements confidentiels de vos anciens employeurs. Aucun renseignement confidentiel obtenu dans le cadre de votre travail pour un autre employeur ne doit être apporté dans les installations d'Oracle ni être utilisé dans le cadre de votre travail chez Oracle.

Politiques de confidentialité

Les politiques externes de confidentialité présentées sur oracle.com régissent la collecte, l'utilisation, la transmission et la sécurité des renseignements personnels et des renseignements des clients actuels et potentiels, ainsi que les renseignements auxquels Oracle pourrait avoir accès dans le cadre de la prestation de services. La politique interne de confidentialité d'Oracle présentée sur oracle.com régit le traitement par Oracle des renseignements personnels des employés internes et externes d'Oracle. Vous devez respecter ces politiques lors de la collecte et du traitement de ces renseignements.



Médias sociaux

Oracle encourage la communication entre ses employés, ses clients, ses partenaires et autres intervenants. Les blogues, les réseaux sociaux, les forums de discussion, les wikis, les services de vidéos en ligne et autres médias sociaux peuvent d'être d'excellents moyens de communiquer. La politique de participation aux médias sociaux d'Oracle, disponible sur le site Web du service juridique, présente les exigences concernant la participation des employés aux médias sociaux.

Il est particulièrement important de ne pas oublier ce qui suit :

- ➔ Le Code d'éthique et de comportement commercial d'Oracle, ainsi que les politiques générales et juridiques d'Oracle, s'appliquent à votre comportement en ligne (dans les blogues, sur Twitter, dans les forums et toute autre forme d'activité en ligne) tout comme à votre comportement hors ligne.
- ➔ N'utilisez pas les médias sociaux pour communiquer des renseignements confidentiels ou des informations substantielles ni pour communiquer directement avec des clients d'Oracle.
- ➔ Ne discutez pas d'activités liées à des fusions, à des acquisitions, au développement de produits ou à des offres de produit à venir. Ne communiquez pas les renseignements faisant l'objet d'une période de non-communication (ou « période de silence »). Ne discutez pas de politique, de législation, ni d'affaires juridiques. La politique de participation aux médias sociaux interdit de discuter de tous ces sujets.
- ➔ Respectez les droits de propriété intellectuelle d'autrui, y compris leurs droits d'auteur, leurs droits de respect de la vie privée et leurs droits de publicité. Faites bien attention à ces aspects dans le cas de photos et de vidéos.
- ➔ À moins d'être un porte-parole officiel d'Oracle formé par le service des relations publiques ou le service des relations avec les analystes d'Oracle, ou les deux, vous n'êtes pas autorisé à parler au nom d'Oracle ni de laisser croire que vous parlez au nom d'Oracle. Les lignes directrices concernant les communications externes sont présentées dans la politique sur les communications avec les médias et les analystes d'Oracle.
- ➔ Lorsque vous discutez de sujets liés à Oracle à l'aide de votre compte personnel sur des médias sociaux, identifiez-vous en tant qu'employé d'Oracle et affirmez clairement que vos opinions sont uniquement les vôtres et qu'elles ne reflètent pas nécessairement les opinions d'Oracle.
- ➔ Divulgez toute relation substantielle que vous entretenez avec Oracle ou avec le fournisseur de produits ou de service au sujet duquel vous parlez.
- ➔ Ne divulguez jamais de renseignements confidentiels sur un média social quelconque.
- ➔ Ne publiez jamais de commentaires abusifs, importuns ou outrageux.



Conflits d'intérêts

L'expression "conflit d'intérêts" décrit toute situation pouvant faire en sorte qu'on doute de votre capacité à agir exclusivement dans l'intérêt d'Oracle et à prendre des décisions d'affaires qui ne sont pas affectées par des intérêts personnels ou par une appartenance divisée. Cette expression décrit aussi les situations où il semble que votre jugement professionnel est compromis. La politique sur les conflits d'intérêts explique comment éviter les relations financières, commerciales et d'autres types qui peuvent créer une situation de conflits d'intérêts, et explique comment réagir à de telles situations. Vous devez lire et comprendre cette politique.

Il existe de nombreuses situations qui peuvent donner lieu à un conflit d'intérêts. En voici quelques exemples :

- ➔ Relations familiales, amicales et romantiques. Exemples : un gestionnaire qui continue d'être le supérieur d'une personne avec qui il entretient une relation romantique; un gestionnaire qui approuve un rabais accordé à une entreprise partenaire qui appartient à son frère; un gestionnaire qui embauche une entreprise de sous-traitance qui appartient à un ami d'enfance ou à une personne avec qui il entretient une relation romantique.
- ➔ Intérêts financiers personnels. Exemple : un employé encourage Oracle à faire affaire avec une entreprise dont il détient des actions.

- ➔ Occasions d'affaires. Exemple : un employé achète un terrain en sachant qu'Oracle planifie d'y construire un immeuble.
- ➔ Activités commerciales externes. Exemple : un employé d'Oracle fait partie du conseil d'administration d'une nouvelle entreprise qui fera concurrence à Oracle ou détient des parts d'une entreprise qui revend des produits et des services d'Oracle.
- ➔ Fonction publique. Exemple : un employé occupe un poste au conseil d'administration d'une ville dans laquelle Oracle a des bureaux.
- ➔ Discours, livres et autres publications. Exemple : un employé accepte de donner des discours sur l'avenir de la sécurité des technologies infonuagiques.



D'autres situations pouvant donner lieu à un conflit d'intérêts sont présentées dans la politique sur les conflits d'intérêts. L'existence d'un conflit ne veut pas nécessairement dire que l'activité est interdite. Si vous pensez que vous êtes peut-être dans une situation de conflit d'intérêts, vous devez tout d'abord éviter de vous livrer à l'activité faisant l'objet d'un conflit d'intérêts. Deuxièmement, vous devez immédiatement divulguer le conflit d'intérêts réel ou potentiel par écrit, en remplissant le formulaire de divulgation de conflit d'intérêts et en le soumettant au service de la conformité et de l'éthique d'Oracle. Si vous croyez de bonne foi qu'un autre employé est dans une situation de conflit d'intérêts, vous devez signaler cette situation à votre supérieur immédiat, à votre directeur des ressources humaines, au responsable de la conformité et de l'éthique de votre région ou à la ligne d'assistance Intégrité. Les signalements provenant d'employés seront traités le plus confidentiellement possible.

Les hauts dirigeants d'Oracle, c'est-à-dire le directeur général, le directeur principal des technologies, le président, le directeur principal de l'exploitation, le directeur financier principal, le directeur principal de la comptabilité, le vice-président général et les vice-présidents principaux doivent respecter des exigences supplémentaires de signalement, qui sont décrites en détail dans la politique sur les conflits d'intérêts. Les membres du conseil d'administration d'Oracle qui ne sont pas des employés sont soumis aux dispositions relatives aux conflits d'intérêts des lignes directrices de gouvernance d'entreprise d'Oracle, pas à celles du présent Code. Les hauts dirigeants d'Oracle et les membres du conseil d'administration d'Oracle ayant des questions au sujet du présent Code ou des politiques connexes peuvent consulter l'avocat général d'Oracle.



FAQ

Conflits d'intérêts

1 Question : Des amis me proposent d'investir dans une entreprise qui va créer un produit pouvant éventuellement être vendu à Oracle. Puisqu'il s'agit uniquement d'un investissement, que je ne serai pas membre de l'équipe de gestion et que je n'aurai aucun rôle de conseil, cela représente-t-il un conflit d'intérêts?

Réponse : Cela dépend. Que cette activité puisse ou non constituer un conflit d'intérêts dépend de :

- Votre poste à Oracle
- L'influence que vous avez sur le choix des fournisseurs d'Oracle aux yeux d'autrui
- Le montant de votre investissement
- L'importance d'Oracle en tant que client potentiel.

Vous devez divulguer pleinement la question en soumettant un formulaire de divulgation de conflits d'intérêts au service du comportement commercial d'Oracle pour obtenir les approbations appropriées.

2 Question : Un client actuel d'Oracle m'a demandé de jouer le rôle d'expert-conseil pour son entreprise afin de l'aider à développer un produit qui n'aura aucun intérêt pour Oracle. Je suis souvent en communication avec ce client dans le cadre de mon travail. Cela représente-t-il un conflit d'intérêts?

Réponse : Oui. Cela pourrait représenter un conflit d'intérêts, car d'autres vendeurs, fournisseurs ou clients d'Oracle pourraient vous accuser de favoritisme envers cette entreprise, même si ce n'est pas le cas. On pourrait remettre en question l'objectivité de vos décisions commerciales. De plus, il y aurait conflit d'intérêts si vous exécutez personnellement des services pour lesquels Oracle aurait pu obtenir le contrat.

3 Question : Un employé d'Oracle peut-il enseigner à l'université locale, contre rétribution?

Réponse : Oui. Il est permis d'enseigner dans un établissement d'enseignement avec approbation écrite par le biais du formulaire de divulgation de conflits d'intérêts.

4 Question : On me demande d'être membre du conseil d'administration d'une entreprise en démarrage. Puis-je accepter?

Réponse : Pas sans approbation. Si vous souhaitez siéger au conseil d'administration, vous devez recevoir l'approbation écrite par le biais du formulaire de divulgation de conflits d'intérêts. D'autre part, l'entreprise en question ne peut ni être en concurrence avec Oracle ni en être un client, un partenaire ou un fournisseur et le temps requis pour siéger au conseil ne devrait pas être important. Vous pouvez recevoir une indemnité au service d'un poste approuvé.



Collecte de renseignements au sujet de concurrents ou autres tiers

Il vous est interdit d'essayer d'obtenir des renseignements exclusifs au sujet des concurrents d'Oracle. Il vous est interdit d'essayer d'obtenir des renseignements au sujet de concurrents d'Oracle ou d'autres tiers par des moyens illégaux ou d'une façon qui représente un manque d'intégrité ou une infraction à une entente de confidentialité ou d'emploi. Vous devez toujours divulguer que vous travaillez pour Oracle et ne jamais cacher ou fausser votre identité lorsque vous essayez d'obtenir des renseignements sur la concurrence. Si vous accédez par inadvertance à des renseignements confidentiels ou exclusifs d'un tiers sans autorisation, vous ne devez pas divulguer ces renseignements à quiconque, même pas à des employés d'Oracle, et vous devez immédiatement signaler l'accès au service juridique d'Oracle au legal_US@oracle.com. Sauf avis contraire du service juridique d'Oracle, vous devez détruire dans les plus brefs délais toute copie de ces renseignements.

Oracle surveille les produits et les activités de ses concurrents à partir d'informations disponibles au public, comme des présentations et des documents de marketing destinés au public, des articles de journaux et de revues, des publicités et autres informations publiées.



FAQ

Collecte de renseignements au sujet de concurrents ou autres tiers

- 1** Question : Je viens de recevoir dans mon courrier une copie d'un document comportant des informations exclusives sur un concurrent. Puis-je l'utiliser?

Réponse : Non. N'envoyez ou ne transmettez les informations à aucun autre employé, et contactez immédiatement le service juridique d'Oracle. Sauf avis contraire du service juridique d'Oracle, vous devez détruire dans les plus brefs délais toute copie de ces renseignements. La collecte convenable d'informations constitue une stratégie marketing légitime. Cependant, Oracle n'approuve en aucun cas l'utilisation d'informations apparemment confidentielles, dont la source est inconnue.
- 2** Question : J'ai travaillé, dans le passé, pour un client d'un des concurrents d'Oracle. Dans le cadre de ce travail, j'ai énormément appris du mode de fonctionnement de ce concurrent. Je possède même, sur mon ordinateur personnel, une copie de l'un de leurs contrats. Puis-je partager ces informations avec Oracle?

Réponse : Non. Il est tentant d'utiliser des informations relatives à un concurrent obtenues lors d'un précédent emploi, afin d'avantager Oracle, mais dans ce cas, ce n'est pas permis. Nos employés sont tenus de protéger toutes les informations confidentielles relatives à leurs anciens employeurs.



Passation de contrats

Vous devez participer aux appels d'offres de façon équitable et éthique. Si vous participez à l'achat, à la vente ou à la concession de licence de produits et services, à la négociation d'ententes ou à la prestation de services aux clients, vous devez comprendre et honorer les dispositions des ententes contractuelles d'Oracle. Vous devez aussi vous assurer que toutes les déclarations, communications et représentations aux clients, aux fournisseurs et aux approbateurs internes sont exactes et vraies.

Oracle respecte toutes ses obligations contractuelles. Vous devez obtenir toutes les autorisations requises avant de conclure ou de modifier un contrat. Oracle interdit la passation et la modification non autorisées de contrats, y compris les accords parallèles et les ententes orales. Un « accord parallèle » est une entente, une promesse ou un engagement (oral ou écrit) réalisé au nom d'Oracle avec un client ou un partenaire dont les revenus sont ou seront reconnus, et qui est documenté ou non dans une entente séparée du contrat principal. Oracle interdit les accords parallèles.

Pouvoir de dépense et de signature

Avant d'acheter des biens ou des services, de signer un document ou de participer à toute autre forme d'engagement au nom d'Oracle, vous devez déterminer si vous avez un pouvoir de dépense égal ou supérieur au montant total des versements ou autres allocations de l'engagement. Vous devriez calculer le coût total d'un achat au moment de cette détermination. Il est interdit, par exemple, de soumettre plusieurs demandes d'autorisation d'achat pour le même fournisseur et pour un même projet afin de dépasser la limite de votre pouvoir de dépense. Si vous n'avez pas un pouvoir de dépense suffisant, demandez l'approbation du supérieur de votre chaîne hiérarchique qui possède le pouvoir de signature approprié. Consultez votre supérieur pour toute question concernant votre pouvoir de dépense. Vous devriez aussi lire la politique mondiale d'approbation de dépenses, la politique mondiale sur le processus intégral de règlement et la politique sur le pouvoir de signature de documents.



FAQ

Passation de contrats

1 Question : Mon client est prêt à signer le contrat mais il attend encore l'autorisation de son conseil d'administration. Il m'assure que le conseil approuvera le contrat lors de sa prochaine réunion dans dix jours et me demande de lui accorder un délai de 15 jours pour le renvoi du logiciel au cas peu probable où le conseil d'administration n'autorise pas l'achat. Puis-je lui envoyer une lettre confirmant qu'il dispose de 15 jours pour nous renvoyer le logiciel?

Réponse : Il s'agirait alors d'une contre-lettre non autorisée modifiant les modalités du contrat. Les contre-lettres non autorisées donnent lieu à une action disciplinaire, y compris le licenciement.

2 Question : Un client me demande de rédiger une lettre par laquelle celui-ci est autorisé à utiliser son logiciel d'une manière non expressément autorisée par le contrat de licence d'Oracle. Cependant, ce contrat de licence n'interdit pas expressément l'utilisation que souhaite en faire le client, et je sais qu'Oracle n'y verrait pas d'inconvénient. Puis-je écrire cette lettre?

Réponse : Non. Oracle peut éventuellement modifier le contrat pour autoriser le client à utiliser le logiciel selon ses besoins, mais une telle modification ne peut se faire sans les autorisations nécessaires. Traitez la demande comme une modification de contrat officielle et suivez les directives sur les pratiques commerciales d'Oracle.



Utilisation des ressources d'Oracle

Nous utilisons différents actifs et un certain nombre de ressources d'Oracle pour faire notre travail. Nous utilisons les installations d'Oracle, ses ordinateurs, ses téléphones, ses services de courriels, mais aussi certains appareils personnels. Il est essentiel que chacun de nous comprenne bien les exigences d'utilisation appropriée de ces ressources.

Vous devez respecter la politique d'utilisation acceptable de ressources d'Oracle qui se trouve sur le site Web du service juridique. Cette politique touche les sujets suivants :

- ➔ L'utilisation personnelle des ressources d'Oracle et les comportements appropriés.
- ➔ Le signalement des pertes de données et des incidents de sécurité.
- ➔ L'utilisation des services de messagerie instantanée, de courriel, de messagerie vocale, de téléphones cellulaires, de supports amovibles et de logiciels d'Oracle et de tiers.
- ➔ L'utilisation de mots de passe et la prévention des virus.
- ➔ La protection des renseignements confidentiels.
- ➔ Les déclarations publiques.
- ➔ Le marketing et les communications avec la clientèle.
- ➔ Les enquêtes et l'accès aux ressources et aux installations.

Oracle peut utiliser des procédures de sécurité dans ses établissements pour contrôler et maintenir la sécurité, y compris l'utilisation de caméras de surveillance en circuit fermé. De plus, l'utilisation d'ordinateurs, de systèmes, de ressources d'Oracle et d'appareils personnels d'employés à des fins professionnelles peut être surveillée ou enregistrée dans la mesure permise par la loi.

Oracle exige aussi que vous respectiez les politiques de sécurité physique et de l'information en tout temps. Les biens appartenant à Oracle ne doivent en aucun cas être vendus, prêtés, donnés ou éliminés sans autorisation appropriée. Au moment de quitter leur emploi, les employés doivent retourner tous les biens appartenant à Oracle, y compris les clés, les cartes d'accès, le matériel informatique, les logiciels, les manuels et les documents internes.



Intégrité financière

Afin qu'Oracle puisse remplir ses obligations financières, juridiques et commerciales, il est crucial que tous ses documents financiers et commerciaux soient exacts et fiables. Les livres, registres et relevés financiers d'Oracle doivent adéquatement documenter tous les actifs et obligations d'Oracle, et refléter toutes ses transactions avec exactitude. Aucune fausse entrée dans les livres et registres financiers d'Oracle n'est tolérée, peu importe la raison. Voici quelques directives utiles concernant la bonne tenue de livres :

- ➔ Les heures et les frais facturés par les conseillers, les feuilles de temps soumises par les employés d'Oracle, les commandes entrées par les administrateurs des ventes et les relevés de frais de déplacement soumis doivent être exacts et conformes aux politiques d'Oracle, aux normes professionnelles, aux lois et à la réglementation.
- ➔ Il est interdit de modifier ou de signer un document sans posséder l'autorisation appropriée. Consultez la politique sur le pouvoir de signature de documents d'Oracle, qui se trouve sur le site Web du service juridique, pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet.
- ➔ Il est interdit d'utiliser des fonds ou des actifs d'Oracle à des fins inappropriées, illégales ou contraires à l'éthique.
- ➔ Le traitement et le versement de fonds liés à une transaction d'Oracle doivent être conformes à un contrat écrit et autorisé d'Oracle qui présente des procédures clairement définies.
- ➔ Il est interdit de ne pas divulguer ou de ne pas documenter des fonds ou des actifs liés à une transaction d'Oracle.

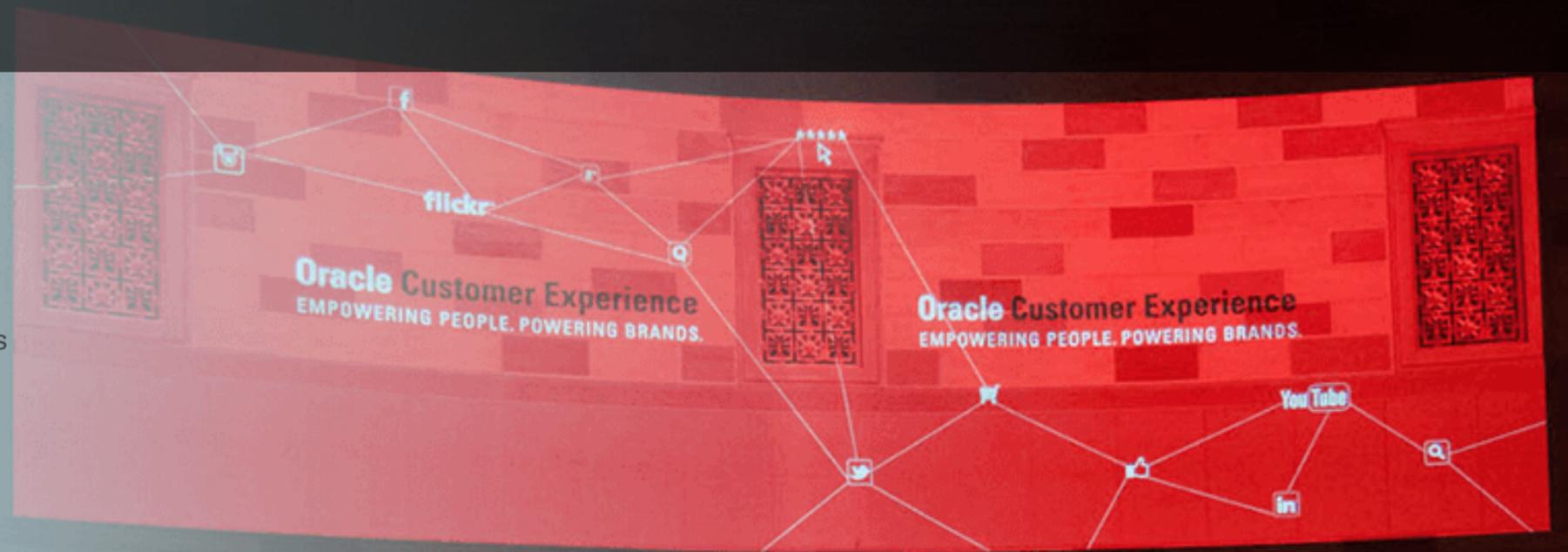
- ➔ Oracle interdit le versement ou l'approbation en son nom d'une somme qui sera ou qui pourrait être utilisée à des fins autres que celles qui sont déclarées.
- ➔ Toutes les demandes d'approbation de rabais inhabituels doivent être exactes et comporter une justification commerciale valable. Les bénéfices tirés d'un rabais inhabituel qui n'est pas justifié ne sont pas appropriés et ne peuvent pas être utilisés pour payer ou récompenser un client ou un employé d'Oracle, ni tout autre tiers.
- ➔ Passer une commande au nom d'Oracle sans entente d'utilisateur final correspondante (c'est-à-dire fausser des commandes) n'est pas une pratique commerciale acceptable pour Oracle, et est interdit. Dans ses ententes avec ses partenaires, Oracle exige qu'ils fournissent une copie de l'entente d'utilisateur final (une preuve d'utilisateur final) à la demande d'Oracle. Cette documentation est requise pour passer certaines commandes, conformément à la politique de constatation des produits d'Oracle.
- ➔ Lorsque vous travaillez avec des partenaires d'Oracle (détaillants, revendeurs et autres), vous devez rester neutre et prendre toutes les mesures raisonnables pour assurer qu'ils respectent les politiques d'Oracle et leurs obligations contractuelles.

Vous ne devez jamais demander à des partenaires ou autres tiers de faire ou de faciliter des paiements inappropriés, de représenter la nature ou l'objet d'une transaction, ni de structurer des marchés de façon à contourner les politiques et les contrôles d'Oracle. Pour de plus amples renseignements, consultez les lignes directrices concernant l'engagement de partenaires et les lignes directrices concernant la collaboration avec les partenaires d'Oracle.

Divulgation au public

Oracle est cotée en bourse et doit donc divulguer des renseignements exacts et complets au sujet de la société et de ses résultats financiers. Oracle a pour politique de déclarer ses résultats financiers et autres développements financiers importants en temps opportun et de façon intégrale, équitable, exacte et compréhensible. Oracle ne tolère aucune fuite ni divulgation non autorisée de renseignements à des tiers, y compris les médias et la communauté financière.

Toute communication avec les médias ou la communauté financière doit être approuvée par le service des relations publiques ou le service des relations avec les investisseurs d'Oracle. Seuls ces services, sous la direction de la haute direction, peuvent désigner les porte-parole chargés de communiquer avec les médias et les analystes. Toute demande provenant des médias ou de la communauté financière doit être immédiatement transmise au service des relations publiques ou au service des relations avec les investisseurs d'Oracle. Pour de plus amples renseignements, consultez la politique sur les communications avec les médias et les analystes d'Oracle, qui se trouve sur le site Web du service juridique d'Oracle.



FAQ

Divulgateion au public

1 Question : J'ai reçu un appel d'un analyste en investissement qui a entendu dire que les résultats d'Oracle pour ce trimestre sont mauvais. Cependant, je viens juste de participer à une conférence téléphonique sur les prévisions et je sais donc que c'est tout à fait l'opposé, à savoir que les résultats de ce trimestre vont être extraordinaires. Puis-je communiquer ces informations à l'analyste? Après tout, n'est-il pas préférable de rectifier de telles informations trompeuses?

Réponse : Ne parlez pas à cet analyste. Seuls les porte-parole désignés par les Services des relations avec les investisseurs d'Oracle avec l'aval du comité de direction sont autorisés à discuter d'Oracle et de sa situation financière avec les représentants de la communauté financière. Oracle s'engage à fournir au public des informations complètes, exactes et en temps voulu sur sa situation financière, et ce, en s'adressant à tous plutôt qu'à quelques personnes sélectionnées. Renvoyez ce genre de demande au service des relations avec les actionnaires d'Oracle. Autrement, ne faites aucun commentaire.

2 Question : J'ai reçu un appel d'un journaliste qui aimerait plus d'informations sur l'annonce qu'Oracle a faite récemment au sujet d'un nouveau produit. Je connais bien le produit en question. Puis-je en discuter avec ce journaliste?

Réponse : Non, du moins non sans avoir obtenu la permission préalable du service de relations publiques d'Oracle. Toutes les communications avec la presse doivent être approuvées au préalable par ces services. Même si ces derniers concluent que vous êtes la personne la mieux placée pour parler de ce sujet au nom de l'entreprise, c'est à ces services de prendre la décision, pas à vous.



Conservation des documents

La politique de conservation de documents d'Oracle (ci-après la « politique de conservation ») présente des directives concernant la conservation et l'élimination des documents liés à ses activités. La politique de conservation exige que vous respectiez le calendrier de conservation de documents d'Oracle (ci-après le « calendrier de conservation »). Le calendrier de conservation indique quels types de documents doivent être conservés et pendant combien de temps. Vous ne devez pas conserver des documents qui ne font pas partie du calendrier de conservation sauf si les documents en question sont toujours utiles dans le cadre de nos activités commerciales, ou si le service juridique d'Oracle demande qu'ils soient conservés. Vous êtes tenu de lire et de respecter la politique de conservation et le calendrier de conservation. Prenez note que si vous recevez un avis de mise en suspens pour des raisons juridiques, les processus présentés dans la politique de conservation doivent aussi être mis en suspens en ce qui a trait à certains documents d'Oracle ou à tous les documents d'Oracle en votre possession. Pour toute question concernant une mise en suspens pour des raisons juridiques, consultez la FAQ sur les mises en suspens pour des raisons juridiques ou communiquez avec le service juridique d'Oracle.

La politique de conservation et le calendrier de conservation sont applicables autant aux copies électroniques qu'aux copies physiques des documents. Ils sont applicables à tous les types de documents, peu importe leur support ou format, notamment :

- ➔ Papier
- ➔ Courriel
- ➔ Vidéo
- ➔ Disque dur
- ➔ Disque compact ou autre dispositif électronique de stockage

Vous devez faire particulièrement attention de respecter les directives de la politique de conservation et la politique de protection de l'information concernant la conservation et l'élimination lorsqu'il s'agit de documents contenant des renseignements confidentiels.

S'il vous semble qu'un document devrait être conservé plus longtemps que ce qui est indiqué dans le calendrier de conservation, en fonction des circonstances, veuillez communiquer avec le service juridique d'Oracle ou envoyer un courriel à dcretention@oracle.com. Pour toute question au sujet de la politique de conservation ou du calendrier de conservation, communiquez avec le service juridique d'Oracle.



FAQ

Conservation des documents

- 1** Question : Dans le cadre de mon emploi, j'ai constaté la présence de factures originales vieilles de deux mois. Ces factures sont indiquées payées. Cependant, ces fichiers prennent beaucoup d'espace. Puis-je les détruire afin de faire davantage de place pour les données plus récentes?
- Réponse : Non. Les données comme les factures originales constituent des dépenses qui devront éventuellement être déclarées, revues et vérifiées en relation avec les informations périodiques de la société, et transmises à la Commission des valeurs mobilières des États-Unis et aux investisseurs d'Oracle. Reportez-vous au Calendrier d'archivage pour des directives portant sur le délai de conservation des factures.
- 2** Question : Le Service de comptabilité reçoit une lettre de l'avocat d'un de nos clients dans laquelle il exige qu'Oracle respecte certains engagements, prétendument exprimés oralement par Oracle. Mon chef de service me demande de passer en revue mon courrier électronique pour déterminer si j'ai des messages électroniques qui soutiendraient une telle promesse. Je trouve un courrier électronique qui pourrait être interprété comme une promesse à une personne qui ne connaissait pas la relation client, mais je pense, de bonne foi, qu'aucune promesse de ce genre n'a été faite au client. Dois-je supprimer ce courrier électronique?
- Réponse : Non. Selon les Règlements sur l'archivage d'Oracle, vous devez conserver toutes les données pouvant s'avérer utiles dans le cadre d'un éventuel litige impliquant Oracle. Le chef de service devrait immédiatement faire passer cette lettre de demande à l'équipe litige et juridique.



Dons de bienfaisance

Oracle utilise ses ressources pour promouvoir l'éducation, protéger l'environnement et enrichir les communautés. Chaque année, Oracle Giving donne des millions de dollars à des organismes sans but lucratif partout dans le monde. Par des bourses et des commandites, ainsi que par le soutien du programme Oracle Volunteers, nous améliorons la qualité de vie des communautés dans lesquelles nous exerçons nos activités. De plus, nos programmes éducatifs, c'est-à-dire Oracle Academy et Oracle Education Foundation, préparent les étudiants à réussir leur vie personnelle et professionnelle.

Oracle ne fait pas de dons de bienfaisance dans le but de conclure des transactions ni d'obtenir des faveurs de la part de décisionnaires. Cependant, les unités fonctionnelles peuvent soutenir des organismes sans but lucratif, pourvu que ce soit dans le cadre d'une relation d'affaires positive et continue, pas simplement pour conclure des transactions ni pour obtenir un traitement favorable sur les questions qui touchent Oracle. Tous les dons doivent respecter la politique sur les dons en argent. Signalez tout conflit d'intérêts potentiel lié aux dons de bienfaisance au service de la conformité et de l'éthique.



FAQ

Dons de bienfaisance

1 Question : Je fais partie du conseil d'administration d'une organisation à but non lucratif. Puis-je promettre au conseil d'administration qu'Oracle effectuera des dons à cette organisation?

Réponse : Non. Vous devez clairement expliquer à cet organisme à but non lucratif que votre participation à ce conseil est strictement personnelle et que vous ne représentez que vous-même et qu'il est peu probable que vous puissiez obtenir un don d'Oracle. Si l'organisme à but non lucratif a, dans le passé, reçu plusieurs dons de la part d'Oracle ou bénéficie d'une relation formelle avec Oracle, vous devez obtenir l'approbation écrite du service de comportement commercial d'Oracle avant de participer au conseil d'administration. En outre, voir la section « Conflits d'intérêts » du code.

2 Question : Oracle pourrait-il organiser un événement de collecte de fonds pour une organisation à but non lucratif avec laquelle je suis personnellement impliqué?

Réponse : Non. Oracle commandite des événements spéciaux uniquement pour les organisations à but non lucratif avec lesquelles nous avons de solides relations existantes. En outre, nous fournissons parfois des commandites pour les événements dans lesquels nos cadres supérieurs sont engagés (par exemple, le fait que le comité organisateur soit reconnu).

3 Question : Puis-je organiser un événement (par exemple, événements sportifs, événements de réseautage, collectes de fonds, etc.) pour recueillir des fonds pour une organisation à but non lucratif au nom d'Oracle?

Réponse : Non, seule Corporate Citizenship peut organiser des événements pour soutenir les organisations à but non lucratif au nom d'Oracle. Les employés d'Oracle peuvent soutenir les organisations à but non lucratif grâce au programme Oracle Volunteers et au portail MyCitizenship.



Responsabilité sociale d'entreprise

Oracle comprend qu'il est important de respecter les droits de la personne universels dans toutes ses activités et dans tous ses produits et services. En tant que société mondiale, nous traitons de questions importantes liées aux droits de la personne chaque jour, comme le respect de la vie privée en ligne, la traite de personnes, les minerais servant à financer des conflits, les droits des travailleurs, la liberté d'expression et la confidentialité des données.

Nous soutenons et respectons la protection des droits de la personne et nous nous assurons que nos partenaires commerciaux et fournisseurs font de même. Nous évitons toute participation à la violation potentielle des droits de la personne dans le cadre de nos activités commerciales. Oracle interdit toute activité liée de près ou de loin au travail des enfants, à l'emprisonnement, aux travaux forcés ou aux punitions corporelles. Nous exigeons la même chose de nos partenaires commerciaux et de nos fournisseurs. Nous respectons votre droit de syndicalisation et de négociation collective dans le respect des lois applicables et des pratiques établies.

Oracle utilise ses technologies et ses ressources pour promouvoir l'éducation de façons novatrice, favoriser la diversité, protéger l'environnement et enrichir les communautés. En arrivant à un équilibre entre ses besoins commerciaux et les besoins de l'environnement, Oracle exploite ses installations et se livre à ses activités commerciales de façon à réduire au minimum tout impact nocif sur l'environnement. Par exemple, Oracle réduit, réutilise et recycle autant de ressources que possible.

Nous devons respecter l'ensemble des lois et de la réglementation sur l'environnement. Pour de plus amples renseignements sur les activités de gestion environnementale d'Oracle, consultez la politique environnementale d'Oracle.



Relations d'Oracle



Oracle et nos employés

Oracle fournit des manuels régionaux de l'employé ou des sites Web régionaux de ressources humaines afin de répondre aux questions fréquemment posées au sujet des politiques, pratiques et programmes concernant les employés. Nous vous encourageons à exprimer vos idées d'amélioration du milieu de travail et à nous faire part de tout problème concernant votre milieu de travail ou votre travail. Oracle n'utilisera jamais de représailles contre les employés qui signalent de bonne foi un problème, une plainte ou une préoccupation, et ne tolère aucune représaille à leur endroit par quiconque. Notre objectif est d'être juste et équitable envers tous les employés.

Lois sur l'immigration

Vous devez vous assurer de respecter toutes les lois sur l'immigration applicables ainsi que les directives des fournisseurs de services d'immigration désignés par Oracle, et faire de même pour tous les employés qui relèvent de vous. Les employés d'Oracle doivent toujours détenir une autorisation de travail appropriée pour le pays dans lequel ils travaillent. Si vous voyagez à l'étranger dans le cadre de vos activités professionnelles, la responsabilité d'obtenir le visa requis avant de voyager vous appartient. Les exigences de visa sont applicables à tous les employés d'Oracle qui voyagent à l'étranger à des fins commerciales, ou qui travaillent sur des projets ou des affectations internationales en dehors de leur pays de résidence, peu importe la durée. Oracle vous interdit de laisser des employés ou des sous-traitants travailler sur un projet sans qu'ils détiennent les autorisations ou la documentation requises.

Pour les questions liées à l'immigration aux États-Unis, communiquez avec le service d'immigration des États-Unis. Pour les questions liées à l'immigration dans les autres pays, communiquez avec le service de mobilité du personnel, accessible par le site Web du service mondial des ressources humaines.

Pour les questions d'immigration aux États-Unis, y compris les questions liées aux visas américains, communiquez avec le service d'immigration des États-Unis d'Oracle.

Pour les questions d'immigration dans tous les autres pays (excluant l'immigration vers les États-Unis), communiquez avec le service de mobilité du personnel d'Oracle. Vous pouvez aussi visiter le site Web Working Worldwide d'Oracle pour obtenir des renseignements sur le service mondial de mobilité du personnel et sur le programme mondial d'immigration d'Oracle, comme :

- ➔ Programme mondial d'immigration et lignes directrices
- ➔ FAQ sur le programme mondial d'immigration



Diversité

Oracle respecte le principe d'égalité d'accès à l'emploi sans égard à toute caractéristique protégée, y compris, sans s'y limiter :

- ➔ La race
- ➔ La religion
- ➔ La nationalité
- ➔ La couleur de la peau
- ➔ Le sexe
- ➔ L'identité ou l'expression sexuelle
- ➔ L'âge
- ➔ Les handicaps mentaux ou physiques ou les troubles médicaux
- ➔ La grossesse
- ➔ La situation de famille
- ➔ L'origine ethnique ou ancestrale
- ➔ L'information génétique
- ➔ L'appartenance politique

- ➔ Le statut de militaire ou de vétéran protégé
- ➔ L'orientation sexuelle
- ➔ Toute autre caractéristique protégée en vertu de la loi fédérale, provinciale ou régionale

Nous appliquons et encourageons de telles politiques dans toutes nos succursales en conformité à la loi. Nous respectons le principe de non-discrimination dans tous les aspects de nos relations avec les employés, du recrutement jusqu'à la cessation d'emploi pour Oracle, en passant par l'embauche, les évaluations de rendement, la rémunération et les promotions.

Toutes les mesures prises au sujet du personnel sont strictement basées sur la capacité, le rendement et l'expérience des individus, ainsi que sur les besoins d'Oracle. Nous évitons toute mesure influencée par les relations personnelles et toute mesure discriminatoire. Notre objectif est de rémunérer nos employés avec des salaires et d'autres avantages proportionnels à leurs tâches, à leur rendement et à leurs années d'expérience. Oracle respecte les dispositions de toutes les lois applicables concernant les salaires, les heures de travail et l'âge minimal des employés. Nous nous efforçons de structurer les tâches des postes de façon à motiver et à stimuler nos employés.



Harcèlement

Vous devez traiter vos collègues et employés avec respect et dignité. Oracle a pour politique de fournir un environnement de travail sans harcèlement. Toute forme de harcèlement est interdite, qu'elle soit physique, verbale ou non verbale. Le harcèlement est illégal et Oracle interdit tout abus verbal. La politique antiharcèlement présente tous les détails à ce sujet.

Même si le terme « harcèlement » réfère le plus souvent au harcèlement sexuel, aux fins du présent Code, le terme « harcèlement » comprend le harcèlement basé sur la race, la religion, l'origine, la couleur de la peau, le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité ou l'orientation sexuelle, les handicaps mentaux ou physiques, les troubles médicaux, la grossesse, la situation de famille, l'origine ethnique ou ancestrale, l'information génétique, l'appartenance politique, le statut de militaire ou de vétéran protégé, ainsi que sur toute autre caractéristique protégée en vertu de la loi fédérale, provinciale ou régionale.

Signalez toujours le harcèlement à votre supérieur immédiat, à votre directeur des ressources humaines, au service de la conformité et de l'éthique de votre région ou à la ligne d'assistance Intégrité d'Oracle. Votre confidentialité sera préservée autant que possible, et aucunes représailles ne sont tolérées à l'endroit d'employés qui signalent des problèmes de bonne foi.



Santé et sécurité

Oracle ne tolère pas les menaces ni la violence à votre endroit ou à l'endroit d'employés temporaires, de sous-traitants, de clients, de partenaires, de fournisseurs et de toute autre personne. La destruction de biens n'est pas plus tolérée. Signalez immédiatement toute menace ou violence au service mondial de sécurité physique d'Oracle. Ce service définit, développe, met en œuvre et gère tous les aspects de la sécurité physique de la société afin d'assurer votre protection, ainsi que la protection des activités et des actifs d'Oracle. Dans une situation d'urgence, appelez la police.

Vous avez l'obligation de fournir des renseignements exacts et complets à la demande du service mondial de sécurité physique d'Oracle. Ce qui inclut les demandes de renseignements dans le cadre d'enquêtes sur des menaces à l'endroit de personnes ou de biens d'Oracle, au vol d'actifs d'Oracle et au vol de biens personnels (si le vol a été commis dans les installations d'Oracle). Il est interdit de photographier et de filmer les installations d'Oracle, en tout ou en partie, sans obtenir l'approbation écrite préalable du service mondial de sécurité physique d'Oracle ou du vice-président des installations et des biens immobiliers de votre région.

Vous devez lire et comprendre la politique mondiale sur les cartes d'accès, la politique sur les visiteurs, ainsi que le plan d'intervention en cas d'urgence du service des installations et des biens immobiliers.

Environnement, santé et sécurité

Oracle se livre à ses activités commerciales de façon à protéger la santé et la sécurité de ses employés, de ses visiteurs, de ses sous-traitants et du public tout en réduisant au minimum l'impact environnemental de ses activités et de ses produits. Le service mondial d'environnement, de santé et de sécurité d'Oracle collabore avec toutes les unités fonctionnelles et avec tous les employés de partout dans le monde en vue de respecter les exigences concernant l'environnement, la santé et la sécurité. En tant qu'employeur, Oracle a des responsabilités et des obligations concernant la prévention des accidents et des blessures au travail, ainsi que l'établissement de milieux de travail sains et sécuritaires. Signalez immédiatement toute situation de non-conformité aux lois et à la réglementation sur l'environnement à votre directeur des installations, à votre responsable régional de la conformité et de l'éthique ou, là où la loi le permet, à la ligne d'assistance Intégrité d'Oracle.

Oracle Global EHS

 [Regardez la vidéo](#)

Fiscalité

Vous devez payer tous les impôts applicables sur tous les revenus que vous gagnez en travaillant pour Oracle, y compris les impôts sur les revenus liés à vos options d'achat d'actions.



Oracle et nos clients

Le niveau de réussite d'Oracle est égal au niveau de service que nous offrons à nos clients; il ne peut jamais le dépasser. Notre attrait pour les clients est basé sur la qualité de nos produits et services, sur le rapport qualité-prix de nos produits et services, ainsi que sur la compétence et l'honnêteté de nos présentations de vente et de produits. En conséquence, notre principale priorité est de faire plaisir à nos clients et de prévoir leurs besoins et d'y subvenir.



Oracle et nos partenaires

Oracle collabore avec ses partenaires afin d'offrir à ses clients de partout dans le monde des solutions et des services de pointe. La coopération de nos partenaires est indispensable à l'atteinte de ces objectifs. Oracle exige que ses partenaires exercent leurs activités commerciales de façon éthique et honnête, qu'ils respectent les lois anticorruption partout dans le monde, qu'ils coopèrent lorsqu'Oracle leur demande des renseignements, et qu'ils évitent toute activité qui pourrait même être interprétée comme inappropriée. Oracle exige de ses partenaires qu'ils respectent les dispositions du Code d'éthique et de comportement commercial des partenaires d'Oracle. Oracle exige aussi de ses partenaires qu'ils respectent toutes les lois et toute la réglementation applicables. Les partenaires sont encouragés à signaler toute préoccupation à la ligne d'assistance Intégrité.



Oracle et nos fournisseurs

Nous entretenons des relations commerciales ouvertes et honnêtes avec nos fournisseurs, de façon à ce qu'elles soient mutuellement avantageuses. Oracle exige que ses fournisseurs exercent leurs activités commerciales de façon éthique et honnête, qu'ils respectent les lois anticorruption partout dans le monde, qu'ils coopèrent lorsqu'Oracle leur demande des renseignements, et qu'ils évitent toute activité qui pourrait même être interprétée comme inappropriée. Oracle exige de ses fournisseurs qu'ils respectent les dispositions du Code d'éthique et de comportement commercial des fournisseurs d'Oracle. Oracle exige aussi de ses fournisseurs qu'ils respectent toutes les lois et toute la réglementation applicables, et qu'ils s'assurent que tous les biens et services qu'ils fournissent respectent toutes les exigences légales applicables. Les fournisseurs sont encouragés à signaler toute préoccupation à la ligne d'assistance Intégrité.



Application



Procédure d'enquête

Oracle a adopté une procédure d'enquête interne axée sur l'exactitude, la précision, l'équité et le respect de toutes les parties concernées. Votre responsable régional de la conformité et de l'éthique s'occupe des problèmes de comportement professionnel et d'éthique, ce qui comprend la direction des enquêtes sur les allégations de comportement inapproprié. Les enquêtes sont réalisées conformément aux lois applicables et aux politiques d'Oracle, et de façon à ce que toutes les parties concernées soient traitées de façon éthique et équitable.

Les enquêtes menées par Oracle respectent les lois applicables. Dans la mesure permise par la loi et selon le cas, les méthodes d'enquête incluent des entretiens avec les parties et les témoins, la vérification de documents financiers ou d'autres types de documents pertinents, l'examen d'information publiquement accessible, ainsi que la surveillance et l'analyse de systèmes informatiques, de systèmes d'autres types, d'installations, de bureaux et d'autres ressources.



CHOOSE
YOUR CLOUD
✓ PUBLIC CLOUD
✓ CLOUD AT CUSTOMER
ORACLE
CLOUD

Vous êtes tenu de coopérer entièrement dans le cadre d'une enquête, ainsi que d'accepter et de répondre honnêtement à toutes les demandes de renseignements et de documents, et à toutes les questions. Dans la mesure du possible, Oracle préserve la confidentialité de tous les signalements de mauvais comportement présumé. Seules les personnes qui ont besoin d'être mises au courant le sont dans le cadre d'une enquête. Seuls l'avocat général d'Oracle, le directeur de la conformité et de l'éthique, un responsable régional de la conformité et de l'éthique, ou encore une personne désignée par un responsable de la conformité et de l'éthique, peuvent entamer une enquête liée à une infraction au Code. Tous les signalements de comportement inapproprié et les documents des enquêtes connexes sont traités conformément à la politique de confidentialité interne et à la politique de protection de l'information, qui se trouvent sur le site Web du service juridique.

Les allégations non fondées n'ont aucune incidence sur l'employé accusé, et Oracle ne tolère aucune représailles à l'endroit d'employés qui signalent de bonne foi une préoccupation, ou qui coopèrent dans le cadre d'une enquête. Lorsque le bien-fondé d'une allégation est prouvé dans le cadre d'une enquête, Oracle prend des mesures disciplinaires et correctives proportionnelles à la gravité du comportement inapproprié, comme déterminée dans le cadre de l'enquête. De plus, Oracle peut signaler toute infraction civile ou criminelle aux autorités compétentes.



Politiques et sites Web connexes

La liste ci-dessous présente les politiques mentionnées dans le Code d'éthique et de comportement commercial d'Oracle, ainsi que des ressources qui pourraient vous être utiles.

Dons de bienfaisance

[Politique sur les dons en argent](#)

Conflits d'intérêts

[Politique mondiale sur les conflits d'intérêts](#)

[Formulaire de divulgation de conflit d'intérêts](#)

Passation de contrats

[Politique sur le pouvoir de signature de documents](#)

[Politique mondiale sur le processus intégral de règlement](#)

[Politique mondiale d'approbation de dépenses](#)

Responsabilité sociale d'entreprise

[Rapport sur la présence sociale d'Oracle](#)

[Oracle Academy](#)

[Oracle Education Foundation](#)

[Politique environnementale d'Oracle](#)

[Politique contre la traite des personnes et l'esclavage d'Oracle](#)

[Déclaration d'approvisionnement durable d'Oracle](#)

[Oracle Volunteers](#)

[Déclaration sur les droits de la personne](#)

[Durabilité](#)

Boycottages économiques

[Politique sur le boycottage économique à l'étranger](#)

Intégrité financière

[Périodes de non-communication](#)

[Politique de constatation des produits d'Oracle](#)

Gouvernements et secteur public

[Politique anticorruption et lignes directrices concernant les cadeaux professionnels.](#)

[Site Web du service des affaires gouvernementales d'Oracle](#)

[Politique supplémentaire sur les interactions avec les gouvernements](#)

Propriété intellectuelle

[Politique sur le respect des droits d'auteur](#)

[Entente de protection des renseignements exclusifs des employés](#)

[Politique de protection de l'information](#)

[Politique sur les communications au sujet des brevets et les recherches d'antériorité de brevets](#)

Oracle et nos employés

[Politique antiharcèlement](#)

[Site Web du service de la conformité et de l'éthique](#)

[Politique mondiale sur les cartes d'accès](#)

[Site Web du service mondial des ressources humaines](#)

[Lignes directrices concernant la collaboration avec les partenaires](#)

[Lignes directrices concernant la préapprobation de rencontres et d'événements](#)

[Lignes directrices de gouvernance d'entreprise d'Oracle](#)

[Service mondial de sécurité physique d'Oracle](#)

[Politique mondiale sur les frais de déplacement et les dépenses d'Oracle](#)

[Lignes directrices concernant l'engagement de partenaires d'Oracle](#)

[Service des installations et des biens immobiliers](#)

[Plan d'intervention en cas d'urgence du service des installations et des biens immobiliers](#)

[Service d'immigration des États-Unis](#)

[Politique sur les visiteurs](#)

Protection des renseignements confidentiels

Politique supplémentaire d'utilisation de renseignements personnels

Politique de surveillance et d'enregistrement des appels

Site Web du service de sécurité d'entreprise

Politique sur le marketing et les communications électroniques avec la clientèle

Service mondial de sécurité de l'information

Service mondial de sécurité physique

Politique de confidentialité interne

Politique sur les communications avec les médias et les analystes d'Oracle

Conservation des documents

Calendrier de conservation des documents d'Oracle

Avis de mise en suspens pour des raisons juridiques

Politique de conservation des documents d'Oracle

Valeurs boursières et transactions d'initié

Politique sur les transactions d'initié

Médias sociaux

Politique concernant la participation aux médias sociaux

Code d'éthique supplémentaire

Code d'éthique et de comportement commercial des partenaires d'Oracle

Code d'éthique et de comportement commercial des fournisseurs d'Oracle

Service de conformité du commerce international

Site Web du service mondial de conformité du commerce international

Politique de conformité à l'International Traffic in Arms Regulation (ITAR) des États-Unis

Utilisation des ressources d'Oracle

Politique d'utilisation acceptable des ressources d'Oracle

Ressources

Oracle fournit diverses ressources pour vous aider au sujet des questions et des problèmes de conformité et d'éthique

Conformité et éthique

Service de la conformité et de l'éthique

Ressources humaines

Ligne d'assistance Intégrité

Service juridique

Oracle Corporation

Siège social mondial

2300 Oracle Way

Austin, TX

78741

U.S.A.

Demandes mondiales

Numéro de téléphone

+1.650.506.7000

+1.800.ORACLE1

Numéro de télécopieur

+1.650.506.7200

[oracle.com](https://www.oracle.com)

© 2024 Oracle et ses filiales. Tous droits réservés. Publié aux États-Unis.

Le présent document est uniquement fourni à titre d'information et les informations qu'il contient peuvent faire l'objet de modifications sans préavis.

Nous déclinons expressément toute responsabilité afférente à ce document et ce dernier ne représente aucune obligation contractuelle directe ou indirecte.

Toute reproduction ou transmission de ce document, sous quelque forme et par quelque procédé que ce soit, électronique ou manuel, quel qu'en soit l'usage, est interdite sans notre autorisation expresse. Oracle est une marque déposée d'Oracle Corporation et de ses filiales. Tout autre nom peut être une marque déposée de son propriétaire respectif.